



DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT N°6 :

RESUME DES DISPOSITIONS PRISES POUR L'INFORMATION ET LA CONSULTATION DU PUBLIC

Sommaire

Introduction	3
I. Les moyens et méthodes mis en œuvre	4
1. Les moyens de communication utilisés.....	4
1.1 Communication dite « de masse ».....	4
1.2 Street Marketing.....	5
1.3 Questionnaires	6
1.4 Supports de vulgarisation	6
1.5 Sorties scolaires.....	7
1.6 Participation à des manifestations environnementales.....	8
1.7 Captation audiovisuelle pour film d'information.....	8
2. Les méthodes mises en œuvre	9
2.1 L'organisation de chaque réunion avec la commune concernée	9
2.2 Le dispositif déployé pour chaque réunion	9
2.3 Les moyens humains et le suivi.....	10
3. Les spécificités locales à prendre en compte.....	10
3.1 Nécessité d'une traduction	10
3.2 Importance de l'expression orale à Mayotte.....	11
II. La mobilisation des acteurs	12
1. La mobilisation des collectivités et des administrations.....	12
2. La mobilisation de la population en réunions publiques	12
2.1 Récapitulatif du calendrier	13
2.2 Analyse des données : horaires des réunions, fréquentation	14
2.3 Retour sur l'approche globale de l'organisation des réunions.....	14
III. Les résultats de la consultation	16
1. Les avis exprimés par les collectivités et les administrations	16
2. Les avis exprimés par la population lors des réunions publiques	16
2.1 Culture.....	16
2.2 Économie	17
2.3 Social.....	18
2.4 Gouvernance	18
2.5 Sensibilisation	19
3. Bilan des résultats du questionnaire	20
3.1 Caractéristiques sociodémographiques des répondants.....	20
3.2 Résultats détaillés de l'étude des questionnaires.....	22
IV. Les solutions proposées visant à répondre aux problématiques soulevées et à enrichir le SDAGE 2016-2021.....	25
1. Des préconisations apportées par le public en matière de sensibilisation et de gouvernance.....	25
2. Des enjeux environnementaux confrontés à des problématiques économiques, culturelles et sociales spécifiques au territoire de Mayotte	27
Conclusion	28
Déclaration environnementale du SDAGE et du Programme de mesures 2016-2021 de Mayotte.....	30
1. Prise en compte du rapport d'évaluation environnementale	31
2. Les motifs qui ont fondé les choix opérés par le SDAGE et le Programme de Mesures associé	35
3. Les mesures destinées à évaluer les incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du SDAGE et du programme de mesures	35
ANNEXE 1 : DOCUMENTS DE VULGARISATION	37
ANNEXE 2 : ORIENTATIONS DU SDAGE 2016-2021.....	40

Introduction

Le Comité de Bassin de Mayotte a mené, du 19 Décembre 2014 au 18 Juin 2015 une consultation du public et des assemblées (Conseil Départemental, 17 communes, Conseil économique social et environnemental, Chambre des métiers et de l'artisanat, Chambre du Commerce et de l'Industrie, Chambre de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture et Parc Naturel Marin de Mayotte) autour du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux 2016-2021 (SDAGE). Appuyé par son secrétariat administratif, la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte (DEAL), le Comité a mis en œuvre une politique d'information, de sensibilisation et de recueil d'avis auprès de la population mahoraise en concertation étroite avec l'ensemble des organismes publics.

Cette consultation est une mise en application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). En devenant région ultrapériphérique européenne (RUP), le bassin de Mayotte doit se doter d'un outil de planification, le SDAGE pour la période 2016-2021 qui sera le premier cycle de gestion officiel de Mayotte. Dans ce cadre, l'instance de gouvernance du bassin (ici le Comité de Bassin et la DEAL) doit consulter les assemblées, les associations et les citoyens afin de recueillir leurs remarques et leurs avis. Suite à cette campagne, les informations recueillies seront soumises à une analyse par le Secrétariat Technique de Bassin (STB) et le bureau du Comité de bassin qui jugeront de l'opportunité ou non de les intégrer aux projets.

L'objectif prioritaire de la consultation est d'associer le public à la révision du projet de SDAGE 2016-2021 en prenant en compte l'avis des répondants sur les modalités de gestion de l'eau qui leur sont présentées. Les conclusions de cette consultation permettront de réviser et d'enrichir le projet. L'enjeu de cette démarche de concertation est d'autant plus important que le SDAGE s'impose à l'administration, aux documents d'urbanisme (PLU, cartes communales ...) qui doivent être compatibles avec lui. Il est donc primordial que chacun prenne connaissance de ces documents et fasse valoir les modifications ou aménagements qu'il souhaite y voir apportés. Dans la mesure du possible, ces préconisations seront prises en compte pour l'adoption d'un document amélioré et compatible avec les besoins locaux.

Les moyens mis en œuvre pour inciter la population à s'exprimer ont été multiples. Les organismes publics ont été consultés de façon protocolaire tandis qu'une campagne de communication a été mise en place afin de toucher le plus grand nombre. Affiches, distribution de flyers en brousse, spots radios et télévisés ont appuyé les réunions publiques pendant plusieurs semaines. Cette stratégie sera développée plus tard dans ce bilan.

Les documents soumis à la consultation (SDAGE et PDM) ont été mis à la disposition du public en préfecture, à la DEAL et sur le site internet de la préfecture. Le questionnaire quant à lui a été envoyé avec les factures d'eau et a également été distribué à chaque réunion dans les différentes communes mahoraises. Ce questionnaire a été accompagné de documents de vulgarisation (pochettes informatives, cartes postales...) afin d'intégrer au mieux la problématique de l'eau dans le quotidien de chacun.

Enfin, les spécificités locales ont été prises en compte comme la maîtrise de la langue française. Pour communiquer au mieux, les réunions ont été menées avec l'appui d'un traducteur. Les interventions des spécialistes et les questionnaires ont ainsi pu être expliqués et de nombreux avis supplémentaires ont été recueillis. De plus, les documents de communication ont été conçus en prenant en compte le bilinguisme des habitants, ce qui nous a permis d'avoir un impact plus conséquent sur l'ensemble de l'île mahoraise.

I. Les moyens et méthodes mis en œuvre

1. Les moyens de communication utilisés

1.1 Communication dite « de masse »

Durant toute la consultation, des outils de communication ont été produits afin de sensibiliser au mieux le public mahorais. La plupart de ces supports ont été édités en français et en shimaore pour permettre une meilleure compréhension du message par toutes les catégories sociales de la population.

Une communication dite « de masse » a encadré la stratégie globale utilisée. A cet effet, la DEAL a supervisé la production d'un spot TV et d'un spot Radio qui ont respectivement été diffusés sur la chaîne Mayotte 1^{ère} et sur les ondes de la radio éponyme. Ces diffusions ont pris place durant plusieurs semaines et ont annoncé régulièrement les dates des réunions publiques qui ont eu lieu dans toutes les communes de l'île.

Le choix de faire appel à cette société s'explique par sa position de leader en matière d'audience. En effet, d'après la dernière étude Médiamétrie de Mai 2015, le groupe Mayotte 1^{ère} est celui qui s'adjuge la plus grande part d'audience sur l'île hippocampe. Concernant la radio, sur les chiffres semaine, du lundi au vendredi, Mayotte 1ère obtient une part importante des audiences, soit 57%. Cette radio de service public est donc à prioriser dans toute campagne de communication. En télévision, elle pèse plus du tiers de l'audience (33,4%).

Dans cette même lignée, des encarts presse ont été réservés dans 2 quotidiens phares à Mayotte : France Mayotte Matin et Flash Infos.

France Mayotte Matin est un journal quotidien d'information sur abonnement diffusé par voie numérique et également vendu tous les jours dans différents points fréquentés de Mayotte (boulangeries, supermarchés...). Le nombre de lecteurs est de 10 000 par jour.

Flash Infos, 1^{er} journal quotidien diffusé par e-mail à Mayotte (depuis 1999), comptabilise 6000 lecteurs chaque jour. Son lectorat est constitué d'entrepreneurs, salariés du privé et fonctionnaires de toutes les administrations.

Chaque semaine, les encarts presse ont été adaptés aux dates de réunions à venir. Voici un exemple de parution dans chaque titre de presse (pour rappel, 8 parutions sur France Mayotte Matin et 8 parutions sur Flash Infos) :

Pour leur troisième participation, les Comoriens sont arrivés encore plus nombreux cette année.

Région des Comoriens

Les Comoriens, qui ont ouvert des stands pour exposer leur savoir-faire dans des domaines partagés dans l'Océan Indien : couture traditionnelle et occidentale, bijouterie, poterie, recyclage de matériaux, menuiserie-boisseries, peinture (beaux-arts), chapellerie, confection et même... poissonnerie avec de l'espadon, en vente, sèche ou fumé !

Mme Motououou Said Mohamed a tenu à remercier l'ensemble de la Chambre des métiers et de l'artisanat de Mayotte pour la superbe organisation et, plus particulièrement Jean-Denis Larroue, secrétaire général de la CMA, pour le très bon accueil réservé à la délégation comorienne.

Tous les artisans comoriens ont, eux, unanimement fait part du plaisir qu'ils avaient eu à se trouver à Mayotte "pour échanger avec Mahorais et Malgaches, apprendre à se connaître et se respecter mutuellement" mais aussi, malgré les difficultés, "faire la promotion du commerce des produits, objets et savoirs sur tout l'océan Indien" (photos et articles plus complets dans le prochain Mayotte-Hebdo).

L'EAU c'est l'affaire de tous, votre avis aujourd'hui pour préserver l'eau de demain

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2016 - 2021

Reunions publiques : du 19 au 18 juin

- Lundi 1 juin Mamoudzou
- Mardi 2 juin Kani-Kali
- Jeudi 4 juin Anjouan
- Vendredi 5 juin Anjouan
- Mardi 9 juin Mamoudzou
- Mardi 11 juin Anjouan
- Mardi 15 juin Anjouan
- Mardi 16 juin Anjouan

Plus de détails, en PDF et gratuitement, rendez-vous à la DEAL en Particulier, et sur le site internet www.mayotte.deaf.pouv.fr

FRANCE MAYOTTE matin n°1100 du lundi 18 mai 2015

Grosses tensions sociales et préavis de grève déposé à la SMAE

NOUVEAU MOUVEMENT LE FERMIER DE L'EAU DANS LA TOURMENTE

Une nouvelle association, le Mouvement des Fermiers de l'Eau (MFE), a été créée à Mayotte. Elle vise à défendre les intérêts des agriculteurs et à promouvoir l'agriculture locale. Le MFE a également déposé un préavis de grève à la SMAE, en raison de la hausse des tarifs de l'eau et de la dégradation de l'environnement.

L'EAU c'est l'affaire de tous, votre avis aujourd'hui pour préserver l'eau de demain

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2016 - 2021

Des propos très durs qui visent la direction de la SMAE

Le directeur de la SMAE, M. [Nom], a été l'objet de propos très durs de la part de certains agriculteurs. Ces propos, qui visent à dénigrer son travail et sa personne, ont été recueillis par la police. La SMAE se réserve le droit de poursuivre les auteurs de ces propos.

Reunions publiques : du 19 au 18 juin

- Lundi 1 juin Mamoudzou
- Mardi 2 juin Kani-Kali
- Jeudi 4 juin Anjouan
- Vendredi 5 juin Anjouan
- Mardi 9 juin Mamoudzou
- Mardi 11 juin Anjouan
- Mardi 15 juin Anjouan
- Mardi 16 juin Anjouan

Plus de détails, en PDF et gratuitement, rendez-vous à la DEAL en Particulier, et sur le site internet www.mayotte.deaf.pouv.fr

Flash Infos du 1^{er} Juin 2015

France Mayotte Matin du 18 Mai 2015

La consultation s'est aussi faite en partie par internet. En effet, une bannière visuelle d'entrée "nationale" à l'adresse <http://www.consultations-publiques.developpementdurable.gouv.fr/spip.php?page=sommaire> a été mise à disposition pour permettre d'être redirigée vers le site local de la préfecture : <http://www.mayotte.pref.gouv.fr/Annonces-avis/Avis-Publics-et-Enquetes-publiques/2014/SCHEMA-DIRECTEUR-D-AMENAGEMENT-ET-DE-LA-GESTION-DES-EAUX-2016-2021-ET-PLAN-DE-GESTION-DES-RISQUES-D-INONDATION-Consultation-du-public> .

Une autre bannière était aussi prévue en page d'accueil du site de Mayotte 1ere pour accéder au questionnaire d'un simple clic et pouvoir le remplir en ligne. Ce dernier projet a été finalement abandonné faute de temps.

1.2 Street Marketing

L'agence de communication a pris en charge la conception et la réalisation d'affiches et de flyers pour communiquer au plus près du public. En effet, afin de pouvoir organiser des réunions en brousse, il était nécessaire de se rapprocher de cette population parfois isolée et maîtrisant mal le français. Pour se faire, deux visuels institutionnels ont été réalisés. La photographie a été le support choisi pour illustrer toute la campagne.

Le visuel des mains jointes retenant l'eau est universel et met en exergue l'objectif principal de la consultation publique : sensibiliser la population à la nécessité de préserver l'eau, ressource naturelle indispensable à la vie. Ces documents ont été posés dans les mairies concernées et au niveau des lieux fréquentés de chaque village quelques jours avant l'évènement (Poste, mosquée, école, MJC, place du marché...). Un macaron indiquant la commune, la date, le lieu et l'heure de la consultation a été rajouté pour chaque réunion. Voici les deux affiches finalisées :



Affiche 40x60cm en français



Affiche 40x60cm en Shimaore

Pour appuyer le message de ces affiches, des flyers ont été distribués par nos hôtesses en moyenne 2 jours avant chaque réunion. Ces flyers reprenaient le message de l'affiche, annonçaient toutes les dates de la consultation et présentaient les objectifs du SDAGE. Vous retrouverez la maquette en annexe 1 page 32.

1.3 Questionnaires

Un questionnaire a été élaboré par le Comité de Bassin et la DEAL afin d'être distribué à la population (voir questionnaire en annexe 3). Ce document, outil indispensable pour recueillir l'avis de citoyens sur les projets de SDAGE et de PDM, a été diffusé selon plusieurs moyens :

- Envoi du questionnaire avec la facture d'eau de la SMAE,
- Mise à disposition du questionnaire à la DEAL, à la Préfecture et sur le site internet de la Préfecture www.mayotte.pref.gouv.fr et distribué lors de la Fête de la Nature.

Ce document, à la fois informatif et participatif, résume le contenu du SDAGE en explicitant ses objectifs et en les intégrant dans la vie quotidienne de la population. Cela a été une occasion pour chacun de faire un point sur ses connaissances en matière d'eau, d'assainissement, de la préservation de cette ressource naturelle et des spécificités de son utilisation à Mayotte. Une aide a été apportée par les intervenants pour accompagner les sondés à remplir ce questionnaire.

Au total, 600 questionnaires ont été distribués lors des réunions publiques et des quatre sorties pédagogiques pour un retour de 276 questionnaires remplis. Nous remarquons un taux de retour de 46% avec ce moyen de diffusion, ce qui est un résultat plutôt satisfaisant. En revanche, 38 000 ont été envoyés via la facture d'eau et seulement 72 ont pu être remis. Le taux de retour est donc dans ce cas de 0,2%. Les résultats de l'étude de ces questionnaires seront présentés en partie IV de ce rapport.

1.4 Supports de vulgarisation

Dans le but d'appuyer l'impact de la communication citée plus haut et afin de fixer le message de sensibilisation dans le quotidien de notre cible (population mahoraise), des supports de communication périphériques ont été créés et édités.

Un « pack de sensibilisation grand public » a été développé et a regroupé les éléments suivants (à découvrir en annexe 4) :

- Une pochette format A4 reprenant le visuel de la campagne et à l'intérieur un explicatif des actions du SDAGE (voir annexe 1 page 31) ;
- Des cartes postales (3 modèles) reprenant les thèmes principaux du SDAGE et les orientations correspondantes. Ces supports sont conçus pour délivrer un message visuel, court et explicite. L'avantage de ces documents est qu'ils peuvent être affichés ou transmis par correspondance à des proches avec un message fort et personnalisé sur les enjeux de l'eau. Ainsi cela permettra d'élargir la diffusion au delà de la cible potentielle identifiée initialement ;
- Des stylos en amidon de maïs biodégradable ont été réalisés à l'initiative de la DEAL (double message : SDAGE d'un côté, Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI) de l'autre) et distribués lors de chaque réunion publique ;
- Des T-shirts à l'effigie de la consultation publique ont été imprimés et distribués pendant les réunions publiques. Par expérience, nous savons que l'objet de communication « T-shirt » fonctionne bien à Mayotte. C'est d'ailleurs l'un des supports du pack qui a été le mieux reçu par

la population, beaucoup de participants en demandant plusieurs pour leur famille. Ce type d'objet assure à la communication une pérennité post événement et une large diffusion en termes de sensibilisation au thème (voir annexe 1 page 32).

Des documents de communication pédagogiques à l'usage des plus jeunes seront réalisés et distribués pour la rentrée scolaire 2015-2016.

1.5 Sorties scolaires

Les sorties scolaires organisées en partenariat avec les associations « Gepomay » et « les Naturalistes » avaient pour objectif de faire découvrir aux élèves des collèges de Kawéni et M'Gombani les zones humides de Mayotte, leurs intérêts écologiques et fonctionnels, les menaces qui pèsent sur ces milieux et les solutions concrètes de préservation. Ces animations ont eu lieu les après midi des Mercredi 13 Mai, 27 Mai, 3 Juin et 10 Juin. Voici le contenu qui a été proposé et mis en œuvre par les animateurs et la DEAL :

❑ Animation Lac Karihani 13/05/2015

Circuit pédestre proposé :

Départ : depuis la route départementale vers le lac karihani.

- Séparation des groupes au niveau du panneau du Conservatoire du Littoral (après une présentation rapide du site et des interventions (DEAL+GEPOMAY) ;
- Observation et animation depuis le premier observatoire ;
- Randonnée vers le second observatoire et poursuite sur le chemin.

Contenu de l'animation :

- Présentation du SDAGE (DEAL), du site (localisation, origine, fonctionnement, faune et flore associée...);
- Découverte de la faune et de la flore spécifique des zones humides d'eau douce, des menaces et des solutions de préservation.

❑ Animation cascade de Soulou 27/05/2015

Circuit pédestre proposé :

- Déplacement en groupe entier jusqu'à la cascade puis séparation du groupe ;
- Randonnée sur le GR direction Tsingoni.

Contenu de l'animation :

- Présentation du SDAGE (DEAL) , du site (localisation, origine, fonctionnement...);
- Découverte de la faune et de la flore associée, des menaces et des solutions de préservation.

❑ Animation vasière des Badamiers 03/06/2015

Circuit pédestre proposé :

- Départ depuis les farés et le sentier pédagogique, séparation des groupes (après une présentation rapide du site)
- Aller-retour sentier pédagogique-rond point du four à chaux (coté lagon et côté mangrove).

Contenu de l'animation :

- Présentation du SDAGE (DEAL) , du site (localisation, origine, fonctionnement, faune et flore associée...);

- Découverte de la faune et de la flore spécifique de la mangrove, des menaces et des solutions de préservation.

❑ Animation retenue collinaire de Combani 10/06/2015

Circuit pédestre proposé :

Pour s'y rendre il a fallu monter jusqu'au village de Combani par la route puis emprunter un chemin de terre carrossable pour aller jusqu'au plan d'eau.

Contenu de l'animation :

L'association « les naturalistes » en partenariat avec la SMAE, a présenté les enjeux de la ressource en eau potable à Mayotte en utilisant les supports qui avaient déjà été utilisés lors des journées en établissements scolaires assuré par la SMAE (affiche cycle de l'eau, production de l'eau potable, faune et flore présentes sur ce site...).

1.6 Participation à des manifestations environnementales

A l'occasion de deux événements dédiés à l'environnement, le CB a pu profiter de l'opportunité de ces rassemblements pour communiquer sur les projets de gestion des eaux et des milieux aquatiques.

La première manifestation s'est déroulée le samedi 23 mai 2015, de 9h à 20h au lycée agricole de Coconi, 30 associations et institutions de protection de l'environnement et du patrimoine mahorais ont fêté la Nature autour de la thématique «Au bord de l'eau». Différentes activités ont été proposées aux visiteurs au cours de cette journée.

La DEAL, représentée par Patrice Poncet et Caroline Mauduit, a tenu un stand aux couleurs de la consultation avec en présentation les kakemonos. Cet événement a été très suivi. Près de 80% des visiteurs sont d'origine métropolitaine et résident à Mayotte. Environ 60 questionnaires ont été remplis, majoritairement par des personnes de catégorie socioprofessionnelle élevée (instituteurs ou professeurs à la recherche de documentation pour leurs élèves). Les mahorais présents étaient principalement des élus ou issus du Conseil Départemental. Des T-shirts et des stylos de la consultation ont été distribués. Des élèves du lycée de Coconi (Lycée Agricole) sont également venus se renseigner au stand. De façon globale, cette opération a été un réel succès pour communiquer sur la consultation en cours et a permis de recueillir les avis de personnes sensibles aux enjeux environnementaux. Néanmoins on peut constater le faible taux de participation de la population mahoraise à ce type de manifestation.

Du 26 au 31 Mai, la place de la République, en plein cœur de Mamoudzou, accueillait 2 salons : celui du **salon des métiers et de l'artisanat** d'une part et la 1^{ère} édition du **Salon de la Mer** d'autre part. Nous avons pu bénéficier d'une présence au stand accueil de ce tout nouveau salon, en marge du festival des Images Sous Marines, célèbre depuis plus de 20 ans à Mayotte. Une hôtesse était présente sur place durant les 6 jours de l'évènement. Elle a ainsi distribué les flyers de la consultation auprès des visiteurs, que ce soit sur l'un ou l'autre des salons. Nous avons ainsi pu élargir notre audience. Le lieu a été très fréquenté durant cette semaine et le public assez diversifié : origines culturelles, sociales et professionnelles diverses.

1.7 Captation audiovisuelle pour film d'information

Le Comité de Bassin et la DEAL ont fait appel à une société de production audiovisuelle (First Prod, voir détails en annexe 1) afin de réaliser un film de 4 min pour communiquer, à posteriori sur la consultation.

Ce film a pour objectif de rappeler l'objet de la consultation du public à savoir la présentation de la stratégie qui sera mise en place pour la reconquête de la qualité des eaux qui passe par la définition d'objectifs à atteindre et d'un programme d'actions associé (SDAGE et PdM).

Cette réalisation tous publics s'adresse aux scolaires, à la population mais également aux élus ou aux associations. Il permettra au Comité de Bassin de recueillir les avis du public et de le faire participer à l'élaboration du SDAGE. Il s'agit de sensibiliser un plus large public en relayant le message « L'eau c'est l'affaire de tous » et de renforcer la participation des usagers dans les décisions publiques ayant un impact sur l'eau et les milieux aquatiques.

Pour se faire, la société First Prod a filmé des séquences de réunions publiques et à également participé à une sortie scolaire organisée dans le cadre du SDAGE 2016-2021.

Cette vidéo sera disponible sur le site de la préfecture www.mayotte.pref.gouv.fr, sur le site www.eaufrance.fr et sur un CD qui sera fourni avec la pochette du SDAGE sur simple demande.

2. Les méthodes mises en œuvre

Pour communiquer au plus près de la population mahoraise, il s'est avéré nécessaire d'aller à sa rencontre notamment dans les 17 communes que compte le département. L'agence de communication a qui été confié l'animation de la consultation a organisé la logistique et le suivi des rencontres avec les élus et la population.

2.1 L'organisation de chaque réunion avec la commune concernée

L'agence a pris contact avec chaque commune de Mayotte. Une partie des contacts a été fournie par la DEAL qui avait déjà consulté les communes à propos du PGRI. Lors des premiers échanges avec les communes, il a fallu trouver de nouvelles coordonnées car bien souvent, nous n'avions que celles d'agents n'ayant pas de pouvoir de décision au sein de la municipalité.

C'est principalement par les Directeurs Généraux des Services ou de l'Aménagement que nous avons pu organiser ces réunions. Les discussions ont porté autour des sujets suivants :

- Possibilité pour la commune de mettre à disposition une salle pouvant accueillir entre 30 et 50 personnes.
- Descriptif du matériel disponible sur place notamment les tables, chaises, vidéoprojecteur, écran et sonorisation.
- Quelle personne dans la mairie ou dans la commune pourrait relayer l'information sur la réunion publique ?

La mobilisation dans cette 1ère phase a été très diverse en fonction des communes concernées et sera détaillée dans la partie III.2.3 de ce compte rendu.

2.2 Le dispositif déployé pour chaque réunion

En amont, la présentation qui a été diffusée en mairie a été préparée par les 2 consultants de l'agence spécialistes en environnement en partenariat avec la DEAL et le CB qui l'ont validée. Elle a servi de point d'appui pour toutes les interventions. Les intervenants ont été les suivants (détails en annexe 1) :

- M. Ibrahim Boinahery, président du Comité de Bassin de Mayotte
- M. Dominique Marot, vice-président du Comité de Bassin de Mayotte

- M. Patrice Poncet, Chef de Service - DEAL Mayotte/SEPR
- Mme Caroline Mauduit, Chef d'unité - DEAL Mayotte/SEPR/GSRE
- M. François Ghione, Chef d'unité - DEAL Mayotte/SEPR/PEE
- M. Mounem Saies, Chargé de mission DCE - DEAL Mayotte/SEPR/GSRE
- Mme Sandra Hodosy, consultante Agence de communication Angalia
- M. Laurent Ferrari, consultant Agence de communication Angalia

En introduction de la présentation, la DEAL de Mayotte a présenté le cadre réglementaire de la consultation et la gouvernance autour du sujet de l'eau. Les aspects techniques et le contenu du SDAGE ont été exposés par les intervenant de l'agence de communication.

Pour assurer une visibilité optimale du projet lors des réunions, des supports de communication ont été réalisés et distribués. Une banderole à l'effigie de la consultation du public et 2 kakemonos reprenant les objectifs du SDAGE (l'un en français, l'autre en shimaore) ont été installés sur chaque lieu d'intervention (voir annexe 5).

Un ordinateur portable, une sonorisation avec micro ainsi qu'un vidéoprojecteur ont permis de favoriser un climat propice aux échanges et des interventions plus riches en effets et en contenu.

2.3 Les moyens humains et le suivi

Lors de chacune des réunions, deux personnes ont assuré respectivement la logistique du matériel et la prise de notes / relation entre les communes et les intervenants. Un directeur de projet a également suivi le dossier tout au long de son élaboration et de sa réalisation effective.

Les remarques et questions des participants aux réunions ont donc été consignées régulièrement. Le but était de faire remonter les principales interrogations de la population afin d'en tenir compte pour la finalisation du SDAGE avant sa validation en Décembre 2015. Les résultats de ce travail seront présentés dans la partie III.2 de ce document.

3. Les spécificités locales à prendre en compte

3.1 Nécessité d'une traduction

Que ce soit à l'écrit ou à l'oral, le fait de communiquer une information destinée à la population mahoraise exige une traduction du français au shimaore. En effet, dans les villages les plus éloignés, la population, parfois âgée, ne maîtrise pas la langue française. D'après l'INSEE, « dans l'ensemble de la population en âge de travailler [...] 58 % ne maîtrisent pas les compétences de base à l'écrit en langue française » (Source : Insee, enquête IVQ 2012).

Une précision, dans cette même enquête, nous éclaire sur la pratique du shimaore à Mayotte « *La langue française est très minoritaire à Mayotte : seulement une personne sur dix déclare le français comme langue parlée durant l'enfance. Le shimaore est la langue maternelle la plus courante : 41 % de la population déclarent l'avoir parlé durant l'enfance* » (source : INSEE).

Face à ces différentes données, nous avons pris les mesures nécessaires par deux moyens : la traduction de la majorité des documents en shimaore et la présence d'un traducteur de la DEAL sur

toutes les réunions publiques. Nous verrons au point II.2.2 de ce bilan le nombre de communes dans lesquelles cette traduction a été nécessaire.

3.2 Importance de l'expression orale à Mayotte

Comme vu plus haut, une grande partie de la population mahoraise a une plus grande aisance d'expression en shimaore qu'en français. Le questionnaire étant rédigé exclusivement en langue française, cela pourrait, entre autres, expliquer le faible taux de retour des 38 000 exemplaires envoyés via la facture d'eau.

Nous remarquons que quand le sujet a été expliqué et débattu dans les deux langues, les personnes ont été plus nombreuses à répondre. De plus, les intervenants étaient présents pour administrer le questionnaire, le traduire si besoin et aider les participants à le remplir.

Nous avons également pu noter lors des réunions que lorsque l'on donnait la parole au public, que ce soit en français ou en shimaore, la population était plus encline à s'exprimer oralement que par écrit. Beaucoup ont ainsi pu donner leur avis, parler de leur connaissance des coutumes locales et culturelles face au sujet de l'eau. Cela nous a permis d'obtenir des informations que nous n'aurions pas forcément eu si nous nous étions limités exclusivement au questionnaire. Une consultation publique uniquement sous forme écrite n'est donc pas à privilégier à Mayotte. Il faut se rendre au plus près de la population pour recueillir leurs préoccupations et les solutions qu'ils envisagent.

II. La mobilisation des acteurs

1. La mobilisation des collectivités et des administrations

Demande d'avis aux communes, assemblées et chambres consulaires..

Le Comité de Bassin a soumis le projet de SDAGE à l'avis des assemblées et chambres consulaires suivantes :

- le Comité National de l'Eau (CNE),
- le Conseil Supérieur de l'Énergie (CSE),
- le Conseil Départemental de Mayotte,
- la Chambre de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte (CAPAM),
- la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI),
- les 17 communes de Mayotte,
- la Communauté des communes de Petite terre,
- le Conseil économique, social et environnemental de Mayotte (CESE) ,
- le Comité Régional trame verte et bleue,
- la Chambre des métiers et de l'artisanat,
- et le Parc Naturel Marin de Mayotte (PNMM).

Le Programme de Mesures réalisé par l'État sous l'autorité du Préfet coordonnateur de bassin a aussi été soumis à la consultation de tous les partenaires mentionnés ci-dessus.

2. La mobilisation de la population en réunions publiques



2.1 Récapitulatif du calendrier

Bilan Quantitatif des réunions

Date	Lieu	Heure	Nbre	Traduction	Réfèrent sur place
Mardi 28 Avril	Chiconi	16h30-18h30	12	N	M. Boina Rifay, DST
Jeudi 30 Avril	Bandraboua	réunion annulée	0		M. Madi
Lundi 11 Mai	Dzaoudzi	16h25-18h25	12	N	Mme Rasmina Assani, chargée de communication
Mardi 12 Mai	Tsingoni	16h45-18h45	11	N	M. Daniel Mondroha, responsable du service urbanisme
Lundi 18 Mai	Mtsamboro	16h35-18h35	10	N	M. Soidirdine Hachime
Mardi 19 Mai	Sada	16h45-18h45	30	O	Mme Roukia Attibou
Jeudi 21 Mai	Koungou	16h30-18h30	28	O	M. Baco Abdou Salami, DGS
Mardi 26 Mai	Dembéni	réunion déplacée	0		
Jeudi 28 Mai	Bouéni	réunion annulée	0		M. Saïd Sandi, DGS
Lundi 1er Juin	Mamoudzou	réunion déplacée	0		Mme Nathalie De Loriol, DGA
Mardi 2 Juin	Mamoudzou	16h45-18h00	12	N	(avant réunion PGRI)
Mardi 2 Juin	Kani Kéli	16h45-18h15	15	O	M. Youhanidhi Saïd
Jeudi 4 Juin	Acoua	16h30-18h30	12	N	M. Ahamadi Mohamadi, DST
Lundi 8 Juin	Ouangani	16h30-18h30	20	O	M. Dhoiffir, DST
Mardi 9 Juin	Mtsangamouji	16h45-18h45	7	O	M. Aldo
Jeudi 11 Juin	Pamandzi	16h20-19h00	15	N	Sikina, service environnement
Lundi 15 Juin	Chirongui	16h30-18h30	10	O	M. Chanoor Cassam, DGS
Mardi 16 Juin	Bandrélé	réunion annulée	0		M. François Delaroque, DGS
Mercredi 17 Juin	Dembéni	16h30-18h30	15	N	M. Zidini Madi Ali, 4ème adjoint au maire

14 réunions

2h en moyenne

204

43% de taux de traduction

2.2 Analyse des données : horaires des réunions, fréquentation

Nous pouvons remarquer que les réunions ont eu une durée moyenne de 2h. Cependant, initialement prévues de 16h à 18h, elles ont toutes commencé avec 30 minutes de retard environ. Il est important de noter, pour une prochaine campagne de sensibilisation, que cet horaire de début de réunion devrait plutôt être déplacé à 16h30 voire 17h.

D'après nos observations sur place lors des réunions, il y avait entre 3 et 5 élus à chaque réunion, quelques animateurs de la commune et présidents d'associations. Les places restantes étaient occupées par les habitants. Il est intéressant de relever que les communes où les citoyens ont été le plus présents sont les suivantes : Sada, Koungou, Kani Kéli, Ouangani, Pamandzi et Dembéni. Nous pouvons remarquer que le nombre total de participants à ces réunions publiques a été de 204 personnes, ce qui nous fait une moyenne de 14,6 personnes par réunion.

Le temps de parole, dans chaque commune a été identique mais orienté par la nécessité d'une traduction ou pas. En effet, il y a eu besoin d'effectuer une traduction dans 43% des communes. Sans traduction, la présentation des actions du Comité de Bassin, de la DEAL et des objectifs du SDAGE a duré environ 40min. Avec une traduction, elle duré 1h de plus. Le reste du temps a été consacré aux débats. Selon les communes visitées, le débat a pu prendre place en même temps que la présentation. Cela a été le cas à Chiconi, Dzaoudzi, Mtsamboro, Sada, et Acoua.

Enfin, nous avons pu noter que dans certaines communes, le public était à l'écoute alors que dans d'autres, il avait tendance à être pro actif en développant ses remarques à propos de l'état des lieux de sa commune, en posant des questions en relation avec le projet de SDAGE et en proposant des solutions à son échelle. Ce fut le cas à Sada, à Acoua, à Ouangani, à Pamandzi et à Dembéni. Nous prendrons connaissance du contenu des questions et remarques des participants dans la partie III.2 de ce bilan.

2.3 Retour sur l'approche globale de l'organisation des réunions

La prise de rendez vous avec les différentes mairies a été lancée dès le mois de Mars 2015. La période de réserve électorale à cette date est à l'origine d'un calendrier très chargé pour les mairies qui ont au premier abord été peu réceptives à nos sollicitations.

Cependant, nous avons pu remarquer que certaines mairies étaient plus impliquées que d'autres dans la mise en place de cette consultation publique. Il s'agit d'ailleurs des communes qui ont su mobiliser le plus de participants.

Un autre point à souligner a été la difficulté d'accéder au bon interlocuteur dans chaque commune. Il a d'abord fallu obtenir les coordonnées directes du Directeur Général des Services qui souvent, nous renvoyait vers un de ses collaborateurs ne maîtrisant pas forcément l'importance des enjeux de cette consultation au sein de la commune.

En revanche, lors des réunions, les élus et les agents de la mairie ont prit conscience de l'intérêt de notre campagne d'information et de consultation. Ils ont pu communiquer en direct avec les intervenants et transmettre leurs questions, inquiétudes et propositions.

De façon générale, il est important de remarquer que le délai imparti entre le 1er contact avec la commune et l'occurrence de la réunion était assez court. De ce fait, pour une prochaine consultation, il faudrait commencer à contacter les communes plus tôt pour pouvoir mieux communiquer les enjeux de la consultation et s'assurer ainsi qu'elles aient le temps de transmettre un message compréhensible, mémorable et efficace auprès des élus, des agents et des citoyens.

Le taux d'implication, d'un point de vue global, des services communaux et des élus n'a pas été satisfaisant. La problématique de l'eau à Mayotte n'est pas encore une priorité pour la plupart des élus qui priorisent la gestion de l'insécurité, l'accompagnement de la jeunesse et la résorption de l'habitat informel.

III. Les résultats de la consultation

1. Les avis exprimés par les collectivités et les administrations

Les partenaires listés ci-dessous n'ont remis aucun avis. Ils sont donc réputés favorables.

- la Chambre de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte (CAPAM),
- la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI),
- les 17 communes de Mayotte (à l'exception des communes de Mamoudzou et de Bandraboua qui ont remis un avis favorable),
- la Communauté des communes de Petite terre,
- le Conseil économique, social et environnemental de Mayotte (CESE),
- le Comité Régional trame verte et bleue,
- la Chambre des métiers et de l'artisanat.

Le Parc Naturel Marin de Mayotte a remis une liste de remarques mentionnées en annexe de la délibération PNMM_2015_22 prise en séance du conseil de gestion du Parc le 16 juin 2015 et qui traduit la position officielle de ce dernier. L'ensemble de ces remarques avait déjà été citées lors des réunions de travail pour l'élaboration du projet de SDAGE et qui n'avait pas pu y être intégrées faute de temps.

Le Conseil supérieur de l'énergie a remis un avis défavorable en séance du 9 juin 2015 sur les 12 projets de SDAGE des différents bassins hydrographiques. Cet avis est un avis simple et non conforme qui n'influencera pas le projet de SDAGE de Mayotte pour lequel les enjeux sur le plan de l'énergie hydroélectrique pour le cycle de gestion 2016-2021 sont inexistants.

Le Comité national de l'eau, ayant pris connaissance du rapport présenté par la direction de l'eau et de la biodiversité donne un avis favorable aux projets de SDAGE qui lui ont été présentés (délibération n°2015-01).

Le Conseil Départemental de Mayotte a remis à travers sa délibération du 28 mai 2015, un avis favorable sous condition de prise en compte des remarques énumérées en annexe de cette délibération.

Après la relecture du SDAGE de Mayotte par la direction de l'Eau et de la Biodiversité, celle-ci a remis son avis par courrier en date du 30 juillet 2015.

2. Les avis exprimés par la population lors des réunions publiques

2.1 Culture

« Nos parents ne comprennent pas que l'eau de mer puisse être souillée » (Chiconi).

« Nos grands parents ne comprennent pas qu'il faut changer leurs habitudes, qu'il y a désormais plus de population et de pollution » (Tsingoni).

Dans la plupart des communes que nous avons visitées, la population avait entre 25 et 45 ans. Pour cette génération, ce sont leurs aînées qui manquent d'information au sujet de l'eau. Le savoir collectif veut que l'océan ait la faculté de « se nettoyer seul » et qu'ainsi, les déchets qui peuvent y être déversés

soient éliminés naturellement. De plus, la notion de cycle de l'eau est peu maîtrisée et les pollutions terrestres ne sont pas assimilées, pour les plus anciens, à une future pollution aquatique.

Il est difficile pour ces personnes qui ont toujours vécu d'une certaine façon de changer leurs habitudes et leur relation à leurs masses d'eau. Par exemple, les rapports de qualité des eaux de baignade de l'ARS provoquent chez certains une réaction différente de celle attendue : « *On sait qu'il y a des plages où il ne faut pas se baigner, on l'entend à la radio mais on ne voit pas de maladies. Les gens ont l'habitude, il s'y baignent depuis toujours, l'information de l'ARS c'est comme du vent. Et puis avant, ils n'allaient même pas à la plage* » (Mstangamouji).

L'objectif principal du SDAGE 2016-2021, à travers différentes approches, est la mise en place d'un réseau d'assainissement efficace à Mayotte. A l'heure actuelle, la plupart des habitants ont plutôt exprimé leur relation à l'eau potable : « *Dans mon enfance, on allait chercher l'eau dans les puits. Il y avait des points d'eau courant potable pour se servir à des heures précises* » (Sada) .

Lors des débats, le Comité de Bassin a annoncé qu'il y a 51 000 foyers recensés à Mayotte et 36 000 foyers abonnés à l'eau potable. Pourtant, plusieurs études montrent que l'accès à l'eau est de 95%. Nous pouvons donc légitimement nous poser la question des habitations/foyers branchés sur un même compteur. Il faut donc remarquer que le sujet de l'eau potable et la difficulté de son accès (voir partie « Économie ») sont encore très ancrés dans l'esprit des habitants, rendant plus ardue la compréhension de l'impact sur l'environnement du rejet des eaux usées non épurées.

Enfin, la dernière information transmise par les participants aux réunions et qui est d'ordre culturel et social concerne le lavage dans les rivières, principalement pour le linge : « *Laver le linge dans les rivières, c'est un lien social, il faudrait mettre en place des lavoirs pour préserver ce lien culturel et social* » (Tsingoni). D'après les propos rapportés tout au long de ces réunions publiques, la thématique du lavage du linge dans les rivières est très présente. Les habitants nous parlent ici d'une pratique sociale qu'ont les femmes de se retrouver à la rivière pour laver le linge, même si elles possèdent, pour une partie d'entre elles, un lave linge dans leur foyer. Certains affirment que les lavandières où ceux qui lavent leurs voitures à la rivière essaient ainsi de réduire le montant de leur facture d'eau. Afin de faire perdurer le lien social et culturel, les citoyens proposent la mise en place de lavoirs et demandent à l'État et les collectivités de prendre les mesures essentielles pour la réalisation de ces ouvrages.

2.2 Économie

Outre l'aspect culturel, le volet économique induit par les objectifs du SDAGE est préoccupant pour les mahorais : « *L'eau est très chère ici, la vie est chère ; le prix peut augmenter si le SIEAM veut que la population participe à l'investissement en assainissement* » (Acoua). Actuellement et comme le rappelle le Comité de Bassin, il existe des subventions pour l'aide au raccordement des foyers au réseau d'assainissement. Avec ces aides, le raccordement revient environ à 300€ alors qu'il serait de l'ordre de 2 000 € sans l'aide financière du SIEAM. Pourtant, c'est une somme que la population trouve encore trop onéreuse : « *Le mahorais n'a jamais eu peur de payer mais il n'en a pas les moyens* » (Pamandzi).

Dans la plupart des communes visitées, la population nous a indiqué préférer consacrer son budget aux besoins primaires, comme l'accès à l'eau potable : « *40% de la population de Mamoudzou n'a officiellement pas l'eau potable. Comment peut on régler ce point?* » (Mamoudzou). En effet, comme nous le verrons en partie III.2.3 de ce bilan, l'immigration et l'habitat informel dans certaines communes de l'île engendrent une pauvreté grandissante. Pour cette population, les problématiques d'assainissement et de préservation de l'environnement sont bien loin de leurs préoccupations quotidiennes. De plus, le changement des habitudes économiques autour de la préservation de

l'environnement n'est pas facile à accepter pour une partie des habitants. On leur demande désormais de participer financièrement aux coûts engendrés par le traitement des déchets et ils préfèrent donc trouver des solutions alternatives : « Il y a des gens qui jettent des déchets dans le lagon en bateau car sinon il faut faire recycler chez un industriel et c'est payant » (Pamandzi).

Dans cet esprit d'une économie de tous les jours, le problème des foyers branchés sur un même compteur refait surface : « plusieurs foyers sont branchés sur un même compteur car cela coûte trop cher d'ouvrir un nouveau compteur » (Acoua).

Pourtant, les foyers concernés paient beaucoup plus cher pour l'eau qu'ils consomment car, avec plusieurs habitations sur un même compteur, le volume élevé d'eau consommé place le consommateur dans les tranches de tarification les plus hautes. De ce fait, chaque foyer paye son mètre cube bien plus cher que s'il était branché seul mais cela représente pour eux au quotidien une dépense moindre que d'ouvrir un compteur (aux alentours de 3000€, souvent plus).

La dernière inquiétude des habitants et des élus concerne le patrimoine foncier de chaque commune : « Étant donné les difficultés de nos communes pour avoir de la place (foncier) peuvent-elles toutes avoir une station d'épuration ? » (Koungou) ; « Le problème qui se pose ici est le foncier. Nous demandons à la DEAL de nous aider là-dessus » (Mtsamboro, délégué du SIEAM).

2.3 Social

« Est-ce que vous pensez que les mahorais n'aiment pas Mayotte ? Pensez vous que les immigrés qui s'installent n'importe comment n'y sont pour rien ? » (Pamandzi) ; « On ne peut pas sensibiliser et informer une population que l'on ne connaît pas et qu'on ne maîtrise pas » (Ouangani, un élu). Tels sont les propos tenus par la population et les élus. D'après eux, la population installée de façon illégale à Mayotte est en grande partie responsable de la pollution. Les zones d'habitats informels sont source de pollution et les occupants de ces lieux ne tiennent pas compte de l'environnement et ne sont pas sensibilisés à sa préservation.

Pour entrer dans le détail, les participants expliquent que ces immigrés étant très pauvres, ils n'ont pas les moyens d'accéder à l'eau courante ou d'avoir une machine à laver le linge. Ce serait donc eux qui sont à l'origine des pollutions des rivières mahoraises : « Les anjouanais polluent beaucoup à Mayotte. Il y a des gens qui sont installés sur les hauteurs et polluent en amont nos rivières » (Mstangamouji). L'érosion est aussi expliquée, pour la population, par l'habitat informel qui occupe les hauteurs de beaucoup de villages : « La population doit s'installer d'une certaine façon, il faut empêcher l'habitat informel pour maîtriser l'érosion » (Acoua). Enfin, alors même que le sujet principal des réunions publiques est l'assainissement, une question se pose pour les habitants et les élus : « Quid des habitations informelles en matière d'assainissement ? » (Mamoudzou).

Quant au défrichement, facteur d'érosion et de dégradation des masses d'eau, il est aussi en partie expliqué par les citoyens comme consécutif d'une installation d'immigrés dans les zones forestières : « Dans la forêt, l'eau se fait rare. Il faut prendre des mesures contre ceux qui « tuent » tous les points d'eau et sont à l'origine de la déforestation » (Koungou).

2.4 Gouvernance

« Pourquoi a-t-on déboisé derrière Koungou ? C'est à l'Etat de faire son travail, l'eau ce n'est pas que les citoyens, c'est l'Etat. Il y a trop de déchets dans le lagon, il faut vraiment que l'Etat fasse quelque chose » (Koungou). Les habitants ont mis en évidence, tout au long de nos interventions, leur besoin de réaffirmer « Qui fait quoi ? ». En effet, beaucoup ne comprennent pas qu'on leur demande de faire de

changer leurs habitudes et donc de faire des efforts. Ils ne s'estiment pas pollueurs en comparaison des entreprises ou des services publics. De plus, les élus et agents communaux se sentent seuls face aux travaux à entreprendre. Ils estiment ne pas avoir assez de retours de la part de l'Etat, alors même qu'ils ne peuvent pas lancer de projets sans son accord.

« L'État a les moyens et les solutions à tous les problèmes, c'est à eux de régler les problèmes d'eau. On dit aux gens « ne faites pas ça » mais on ne leur donne pas d'alternative » (Chirongui) ; « Mayotte est un petit territoire et si l'État veut préserver les rivières, ce sera vite fait. Les mahorais suivent bien les règles mais se découragent vite si ce n'est pas appuyé » (Chirongui). D'après les propos tenus par la population et même par les élus, la gestion de l'environnement doit être gérée par l'Etat à tous les niveaux. Les mairies sont en attente d'actions de la part de l'État et du Comité de bassin alors même que ces travaux sont de leur compétence. La tournée des communes a ainsi permis de clarifier les compétences de chacun et ainsi d'informer la population sur les démarches à suivre et les organismes à contacter.

L'absence des délégués du SIEAM de chaque commune dans la plupart des réunions a été vivement remarquée par le Comité de Bassin. D'ailleurs, après consultation des participants, ces derniers ne connaissent pas vraiment le rôle du SIEAM et ont plutôt tendance à se tourner vers la DEAL : *« Le SIEAM devrait être notre 1^{er} interlocuteur et c'est toujours la DEAL que nous voyons » (Sada) ; « Il faut que le Comité de Bassin et la DEAL aident les gens financièrement à se brancher sur un compteur individuel » (Acoua).*

Le point le plus fort en matière de gouvernance qui a été exprimé par les participants à ces réunions publiques a été le souhait de renforcer les contrôles de la police de l'eau afin de réprimer les fraudeurs. En effet, les habitants affirment avoir vu et voir régulièrement des comportements nuisibles pour l'environnement et déplorer qu'il n'y ait pas de forces de l'État sur place pour punir ces gestes : *« Il faudrait qu'une personne note les gens qui lavent à la rivière et qu'elle lui mette des amendes » (Ouangani) ; « C'est le maire qui doit prendre ses responsabilités pour réprimander les pollueurs. Les associations n'ont pas assez de crédibilité pour réprimander les pollueurs » (Ouangani).*

C'est un sujet qui inquiète réellement les habitants et pour lequel ils souhaitent qu'une solution soit trouvée le plus rapidement possible : *« Il n'y a que des actions de police qui peuvent arrêter ça » (Pamandzi).*

2.5 Sensibilisation

D'une façon générale, les citoyens s'estiment peu informés par leurs communes respectives et par le SIEAM en matière de gestion des eaux et de l'assainissement. Par exemple, on remarque que des réseaux ont été construits, que les abonnés paient pour le traitement de leurs eaux usées mais ils ne savent pas qu'ils doivent se raccorder au réseau : *« Je paie mais je ne sais pas que je paie pour l'assainissement et que je dois me raccorder, la mairie doit m'informer » (Chiconi).*

Le Comité de Bassin remarque que lors du développement du réseau d'eau potable, une communication avait été faite de leur part et de celle du SIEAM, ils prévoient donc de faire de même avec la pose de réseaux d'assainissement et ses conséquences pour la population (notamment pour signaler que des aides sont actuellement en place pour faciliter le raccordement des foyers et que dans quelques années elles n'existeront sûrement plus et il faudra payer le prix fort).

Dans certaines mairies, nous avons pu rencontrer les animateurs communaux qui ont d'ores et déjà mis en place des activités autour du thème de l'environnement.

Adressées aux plus jeunes, ces animations ont notamment traité du thème de l'eau et de la préservation du lagon. Les animateurs estiment que cela fonctionne bien mais qu'il faudrait étendre cette sensibilisation aux adultes. Les intervenants du Comité de Bassin et de la DEAL s'accordent à dire que l'éducation à la protection et aux enjeux de l'eau permettra de faire du citoyen le 1^{er} acteur de son environnement.

3. Bilan des résultats du questionnaire

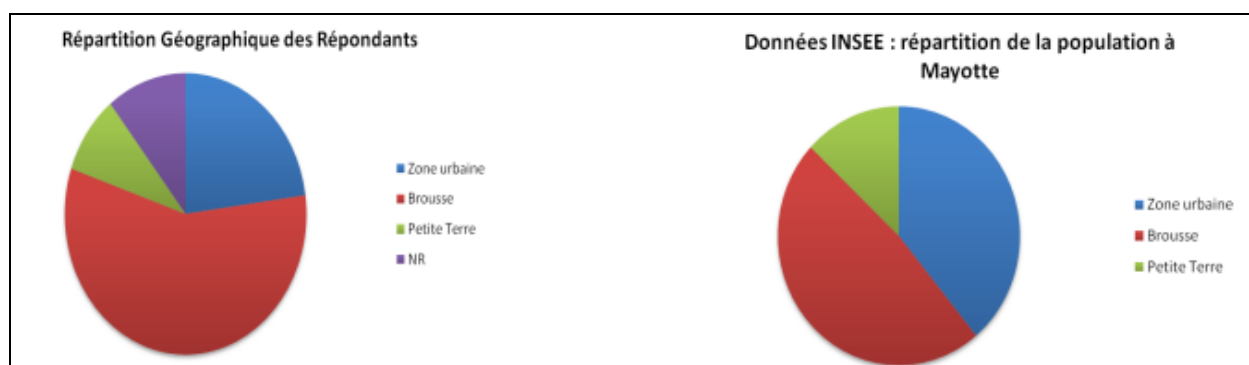
Au total, ce sont 348 questionnaires qui ont été récoltés lors de réunions publiques, de la fête de la nature et à la SMAE. 319 questionnaires ont été conservés (soit 92%) après relecture et contrôles des doublons (certaines personnes en ayant volontairement complétés plusieurs afin d'augmenter leurs chances au tirage au sort). De façon générale, le cabinet d'étude préconise de dissocier enquête et tirage au sort. Légitimement, il faut alors s'interroger sur la motivation des répondants lors du remplissage du questionnaire et in fine, de la qualité des résultats obtenus. La marge d'erreur maximale à associer à ces résultats est de 5,5%. Ainsi, un pourcentage de 50% a 95% de chances d'être réellement compris entre 44,5% et 55,5%.

Certaines questions ont été mal renseignées par les répondants, notamment celle relative à la profession où, assez logiquement, les personnes ne connaissent pas la catégorie socioprofessionnelle à laquelle ils appartiennent et ce d'autant plus quand on sait que ces classifications sont en place depuis quelques années seulement. C'est aussi ce que l'on peut observer généralement lors des enquêtes réalisées sur le territoire, les personnes se positionnent davantage sur les catégories supérieures (du type cadre, professions intellectuelles supérieures, ect...). Pour une prochaine étude réalisée en auto-administré, il est préconisé de demander la profession et de catégoriser ensuite les répondants à la relecture des questionnaires.

3.1 Caractéristiques sociodémographiques des répondants

En déclaratif et en auto-administré, les répondants indiquent venir principalement des lieux géographiques suivants : Mamoudzou (20,10%), Koungou (12,20%), Sada (10,00%) et Petite Terre (9,10%). Cette tendance confirme le taux de présence que nous avons eu lors des réunions publiques.

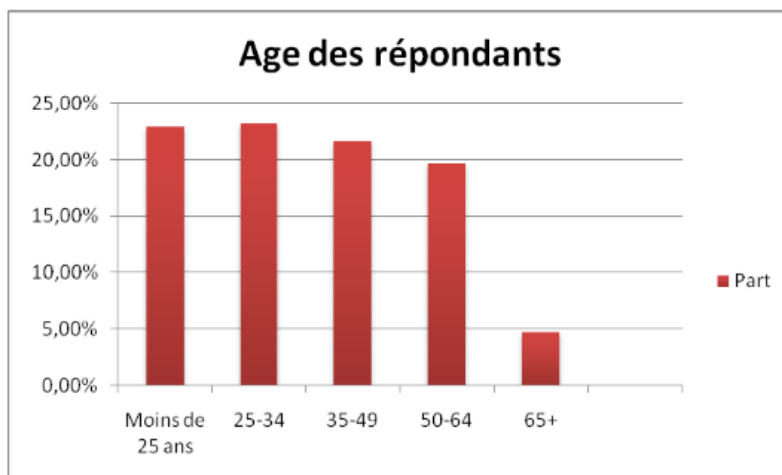
Pour la commune de Mamoudzou, nous pouvons imaginer que les questionnaires remplis lors de la fête de la nature et ceux renvoyés à la SMAE ont fait monter les statistiques.



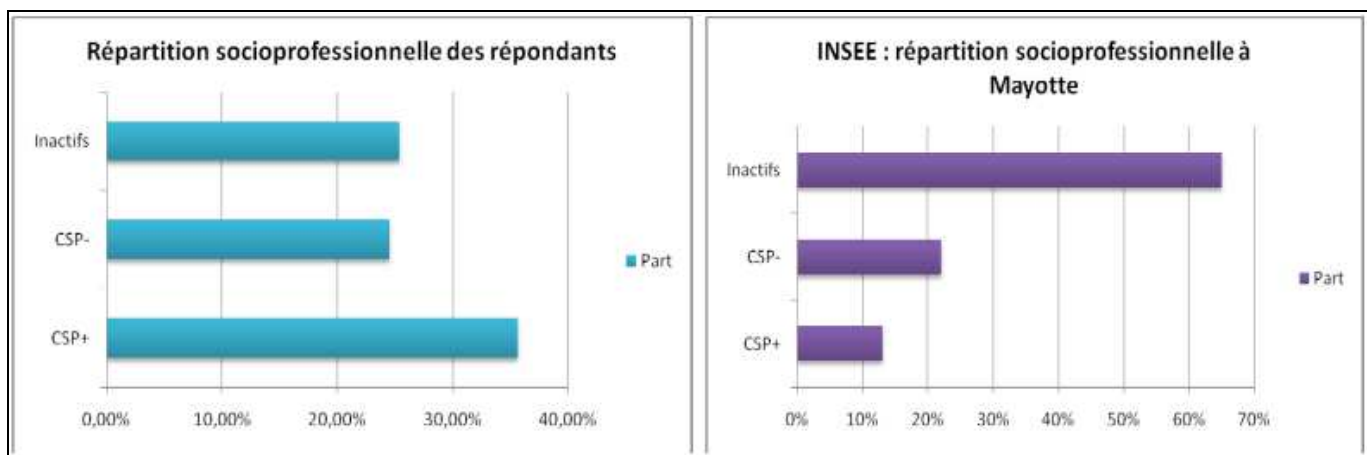
Un premier point qui peut être relevé ici concerne la répartition en zone géographique (Zone urbaine, Brousse et Petite Terre) des répondants aux questionnaires. Les graphiques ci-après représentent les données récoltées grâce aux questionnaires ainsi que celles enregistrées par l'INSEE.

Nous remarquons qu'au vu des statistiques INSEE, nous avons pu, grâce aux réunions publiques, toucher un maximum de population en brousse. C'est donc une méthode intéressante à renouveler éventuellement pour de prochains dossiers où l'avis de la population est demandé.

Le deuxième axe remarquable concerne l'âge des répondants aux questionnaires. Il nous permet ainsi de définir l'investissement des citoyens face aux enjeux de l'eau.



On remarque que la part élevée des répondants se situe entre moins de 25 ans et de 25 à 34 ans. La population investie dans ses enjeux environnementaux est donc particulièrement jeune (confirmé par le faible taux de réponse des 65 ans et plus). Cette donnée appuie ce qui a été révélé quant à l'âge moyen des participants aux réunions publiques. En effet, c'est eux qui majoritairement ont complété les questionnaires.



Enfin, le dernier point à soulever quant aux caractéristiques des répondants concerne leur catégorie socioprofessionnelle. En effet, comme il a été exprimé plus haut, nous nous retrouvons face à une part importante de CSP+ (cadres, professions libérales, professions intermédiaires, artisans, commerçants) comparé aux CSP- (agriculteurs, employés, ouvriers) et aux inactifs (retraités, inactifs, lycéens, étudiants) ce qui est en contradiction avec les données INSEE relevées à Mayotte.

Deux facteurs sont alors en prendre en compte dans la compréhension de ces résultats : le premier par la difficulté des répondants de se situer dans une catégorie socioprofessionnelle et le second par la possibilité que les réunions publiques et la fête de la nature (les événements qui ont permis de recueillir un maximum de questionnaire) aient majoritairement attiré des personnes de CSP+.

3.2 Résultats détaillés de l'étude des questionnaires

Q1. Retrouvez-vous dans notre proposition l'ensemble des problèmes sur l'eau que vous rencontrez ?

Q1	Nb. cit.	Fréq.
Complètement	103	32,30%
Assez	133	41,70%
Peu	55	17,20%
Pas du tout	11	3,40%
<i>Sous-total Oui</i>	<i>236</i>	<i>74,00%</i>
<i>Sous-total Non</i>	<i>66</i>	<i>20,60%</i>
NSP	17	5,30%
TOTAL CIT.	319	100%

De fait, ¾ des répondants reconnaissent les problèmes sur l'eau qu'ils rencontrent au quotidien dans la proposition de SDAGE et de PdM. Cependant, nous remarquons également qu'une part importante de ces répondants ne se retrouve pas dans ces problèmes quand nous pouvons penser que les personnes ayant assisté aux réunions publiques sont certainement davantage sensibilisées que le reste de la population.

Q2. L'objectif est d'atteindre le bon état en 2021 pour 42% des rivières, 100% des eaux souterraines et 47% du littoral.

Êtes-vous d'accord avec ces objectifs?

Q2	Nb. cit.	Fréq.
Il faut aller plus vite même si contraintes	103	32,29%
Obj raisonnable avec moyens acceptables	148	46,39%
Trop ambitieux	69	21,63%
Pas d'avis	23	7,21%
TOTAL REpondants	319	100%
<i>Nb moyen de citations</i>	<i>1,08</i>	

La somme des pourcentages est supérieure à 100 en raisons des réponses multiples obtenues à cette question.

Les jeunes de moins de 25 ans considèrent davantage cet objectif trop ambitieux (34,2 de citations) et considèrent donc qu'il faut aller moins vite (seuls 23% d'entre eux pensent qu'il faut aller plus vite, quand ils sont 42% chez les 25-49ans).

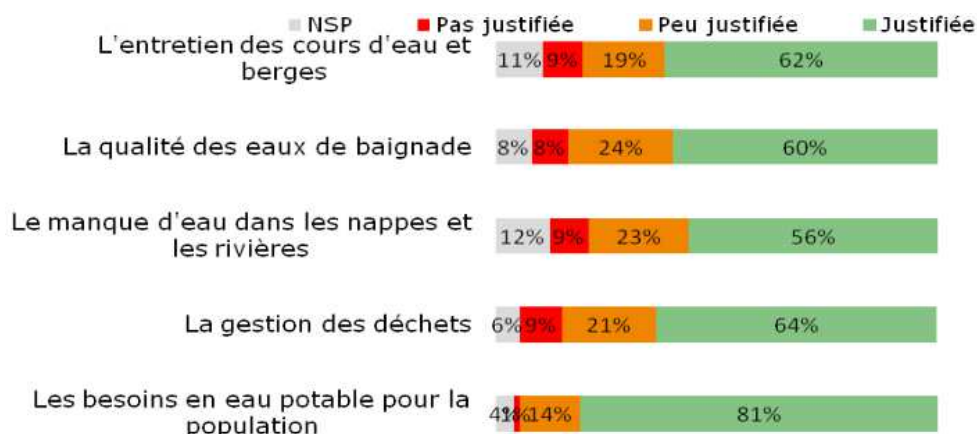
Q3. Répondre aux principes "prévenir plutôt que guérir" et "ne pas dégrader les eaux qui sont aujourd'hui en bon état" nécessite de modifier nos comportements.

Êtes-vous d'accord pour adopter un comportement plus écologique?

Q3	Nb. cit.	Fréq.
Oui	297	93,10%
Non	6	1,90%
Pas d'avis	16	5,00%
TOTAL CIT.	319	100%

Dans sa majorité, le public consulté souhaite adopter un comportement plus écologique. On ne remarque aucune influence de l'âge ou de la zone géographique d'habitation des répondants.

Q4. Les inquiétudes en matière de ressources en eau et de gestion des milieux aquatiques identifiées à Mayotte, vous semblent elles justifiées?



Nous pouvons remarquer à l'étude de ce graphique que les questions posées sont toutes justifiées pour la population. Les besoins en eau potable pour la population, la gestion des déchets et l'entretien des cours d'eau et des berges sont les inquiétudes qui semblent prioritaires.

Q5. Les substances polluantes rejetées dans le milieu naturel sont nocives pour la santé et pour l'environnement.

Selon vous, quelles sont les deux actions les plus pertinentes?

Q5 rankée	Nb. cit.	Fréq.
1. Réduire les pollutions diffuses coutumières	179	56,11%
4. Améliorer la collecte des déchets	164	51,41%
2. Imposer aux propriétaires de se mettre en conformité	152	47,65%
5. Adopter des techniques agricoles sans pesticides	97	30,41%
3. Imposer les installations d'assainissement autonome	92	28,84%
Autres	32	10,03%
TOTAL REpondants	319	100%

Sans influence d'âge, de sexe ou de lieu d'habitation, les répondants estiment que les actions les plus pertinentes sont de réduire les pollutions diffuses coutumières, améliorer la collecte des déchets et imposer aux propriétaires de se mettre en conformité.

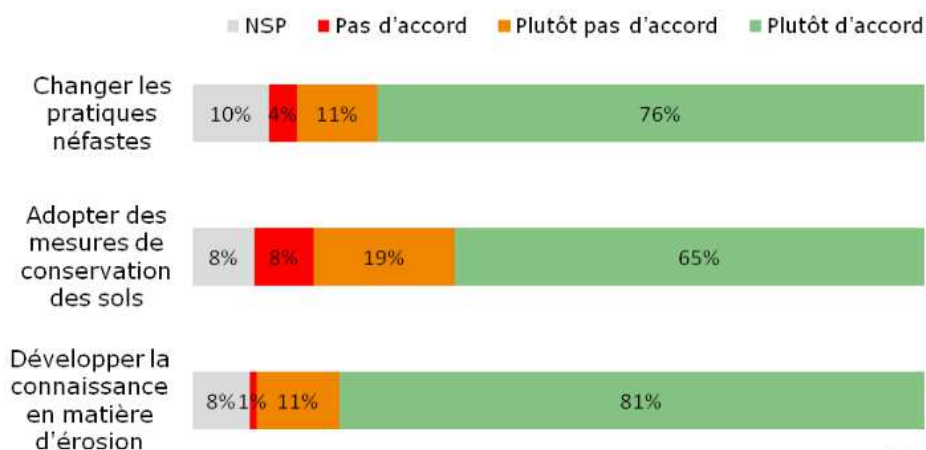
Q6. Les aménagements et prélèvements sur les rivières peuvent nuire au développement de la faune et de la flore.

Êtes-vous d'accord pour consacrer davantage de moyens à la préservation de la biodiversité ?

NSP	17	5,30%
ST D'accord	284	89,00%
ST Pas d'accord	18	5,60%
TOTAL CIT.	319	100%

Concernant la préservation de la biodiversité, nous remarquons que la majorité des répondants se positionne pour y consacrer davantage de moyens, sans influence d'âge, de sexe ou de zone géographique de résidence.

Q7. Les sols sont naturellement soumis à l'érosion, sous l'effet des éléments naturels et amplifiés par certaines pratiques néfastes. Êtes-vous d'accord avec les propositions suivantes ?



Certains taux sont remarquables concernant cette question. Pour « Développer la connaissance en matière d'érosion », les habitants de zone urbaine adhèrent moins à cette proposition (22% de globalement pas d'accord vs 12%). A l'inverse, les habitants de Petite-Terre et de Brousse y adhèrent plus fortement (86% de plutôt d'accord vs 67% pour les habitants de Grande Terre).

Pour l'item « Changer les pratiques néfastes », les habitants de zone urbaine adhèrent moins à cette proposition (19% de globalement pas d'accord) ou émettent moins d'avis sur ce sujet, avec 18% d'entre eux déclarant ne pas avoir d'avis sur la question. Les jeunes de moins de 25 ans se retrouvent moins que les autres catégories d'âge sur cette affirmation : seuls 63% de plutôt d'accord et 18% de « Ne se prononcent pas ».

Pour « Adopter les mesures de conservation des sols », il n'y a pas de tendance globale quant au sexe, à l'âge ou au lieu de résidence des répondants. Nous remarquons cependant que la population adhère à cette proposition avec 65% de « Plutôt d'accord ».

IV. Les solutions proposées visant à répondre aux problématiques soulevées et à enrichir le SDAGE 2016-2021

1. Des préconisations apportées par le public en matière de sensibilisation et de gouvernance

Verbatim des réunions publiques:

« Mettre des abreuvoirs pour les animaux afin qu'ils s'approchent moins des points d'eau » (Tsingoni, un habitant) [Orientation 2.3](#)

« Il faudrait faire des stations et des réseaux intercommunaux » (les élus) [Orientation 1.1](#)

« Il faut créer des retenues collinaires pour avoir assez d'eau » (Sada) [Orientation 2.2](#)

« Les boues des stations devraient être valorisées en agriculture » (Sada, un habitant) ?

« Limiter dès maintenant l'utilisation des produits phytosanitaires en agriculture » (Acoua) [Orientation 1.7](#)

« Priorité pour le Nord en matière de financement car leurs plages sont régulièrement polluées » (Acoua et Mstangamouji) [Orientation 4.6](#)

« Il faut cibler les endroits où il y a des richesses en eau pour la préserver et l'exploiter » (Acoua) [Orientation 2.2](#)

« Pour Petite Terre, il faudrait décentraliser une station d'épuration, par exemple sur un îlot, pour cause de manque de foncier et de risques olfactifs » (Pamandzi) [Orientation 1.1](#)

« Il faut mettre en place une politique de reboisement en même temps que la politique de l'eau » (Pamandzi) [Orientation 1.9](#)

« Récupérer les eaux de surface et les décanter / imaginer 2 traitements pour l'eau : une eau utilisable et une eau potable » (Pamandzi) [Orientation 2.4](#)

« Il faudrait faire une réunion avec tous les élus du département pour transmettre les objectifs du SDAGE » (Dembéni, adjointe au maire) [Orientation 4.6](#)

« Il faudrait plus d'agents de surveillance et de sanctions » (Sada, un habitant) [Orientation 1.8](#)

Verbatim de la question 5 du questionnaire:

Quelles sont les actions les plus pertinentes pour réduire les pollutions ?

Verbatim	Thème	Orientation
Sensibiliser la population	Sensibiliser	Orientation 4.3 Orientation 3.3
Respecter l'eau potable	Limiter la consommation d'eau	Orientation 2.5
Interdire tous les insecticides, pesticides, produits phytosanitaires. Que ce soit pour les agriculteurs, les particuliers ou les professionnels	Surveiller, contrôler	Orientation 1.7

Verbatim	Thème	Orientation
Sensibiliser : les politiques doivent se réveiller	Sensibiliser	Orientation 4.6
Planifier l'urbanisation à long terme	Autres	Orientation 4.7
Conserver l'environnement à travers des actions de contrôle assurées par les brigades vertes itinérantes	Surveiller, contrôler	Orientation 1.8 Orientation 3.6
Surveiller les sites remarquables	Surveiller, contrôler	Orientation 1.8
Doter l'île d'équipements d'épuratoires des eaux usées	Assainissement	Orientation 1.1
Interdire les petits ateliers sauvages de réparation de véhicule	Surveiller, contrôler	Orientation 1.6
Contrôler les importations de produits dangereux	Surveiller, contrôler	Orientation 1.6
Arrêter les sachets	Sensibiliser	Orientation 1.10
Interdire l'import des substances	Surveiller, contrôler	Orientation 1.10
Augmenter les campagnes de sensibilisation, travailler avec les imams sur l'utilisation de l'eau (gaspillage)	Sensibiliser, Limiter la consommation d'eau	Orientation 4.3
Contrôler l'immigration, mise en place de stations d'épurations dans toute l'île	Assainissement	Orientation 1.1
Doter l'île d'un réseau d'assainissement performant	Assainissement	Orientation 1.1

Le verbatim ci-dessus nous indique que les idées ne manquent pas pour améliorer l'état actuel des masses d'eau et ainsi répondre aux enjeux identifiés dans le SDAGE 2016-2021. Nous remarquons que tous les sujets évoqués lors de ces réunions publiques ont trouvé oreille attentive et que même dans ceux qui semblaient plus spécifiques (traitement de l'eau, sensibilisation), les idées et les initiatives sont bien présentes au sein des communes mahoraises.

Les orientations qui ont été retenues dans ces 2 verbatim sont les suivantes par ordre d'importance :

1. **Orientation fondamentale 1** : Réduire la pollution des milieux aquatiques principalement la pollution diffuse exercée par les eaux usées
2. **Orientation fondamentale 4** : Développer la gouvernance et les synergies dans le domaine de l'eau / **Orientation fondamentale 2** : Protéger et sécuriser la ressource pour l'alimentation en eau de la population
3. **Orientation fondamentale 3** : Conserver, restaurer et entretenir les milieux et la biodiversité

2. Des enjeux environnementaux confrontés à des problématiques économiques, culturelles et sociales spécifiques au territoire de Mayotte

Les résultats de cette étude ont permis de mettre en avant différentes problématiques, propres à Mayotte, qui induisent une perception du SDAGE 2016-2021 à l'échelle de chacun, élu comme citoyen.

Le thème principal sur lequel les personnes ont été consultées est l'assainissement. Nous nous sommes aperçus que pour la population, ce sujet est quasi méconnu. En effet, les collectivités informent peu ou avec peu d'impact sur une population très préoccupée par l'aspect financier du sujet. Pour la plupart des citoyens, ce raccordement est perçu comme trop cher, d'autant plus que les aides ne sont pas connues. Il est donc important de sensibiliser le public sur ce point car cela pourrait être un leitmotiv à la mise aux normes de chaque foyer afin de répondre aux exigences du SDAGE.

Dans la même optique, cette consultation a soulevé les problèmes non résolus qui sont encore liés à l'accès à l'eau potable aujourd'hui. Au vu des données chiffrées révélées par cette étude, nous avons pu mettre en lumière le fait que de nombreux foyers à Mayotte sont encore reliés à un même compteur, augmentant ainsi la facture de chacun de ces abonnés. De fait, il paraît important de communiquer à ce propos, sachant que les dépenses seront exponentielles avec une facturation d'assainissement qui se retrouvera elle aussi commune.

Le Comité de Bassin a pris conscience de ces nécessités lors des réunions publiques. De plus, c'est toute la gouvernance autour de l'eau à Mayotte qui doit redéfinir son rôle auprès de la population. Le SIEAM doit se rapprocher de la population et des élus, par exemple à travers des réunions régulières sur les avancées de projets et les conséquences pour la population. Il s'agit ici de réaffirmer le rôle de chacun avec clarté et pédagogie.

Cette vulgarisation passe également par un développement de l'éducation à l'environnement. Déjà initiée pour les plus jeunes, elle est la condition sine qua non à une meilleure préservation des masses d'eau à l'avenir. A Mayotte, cette éducation commence à faire parler d'elle en matière de traitement des déchets. Les avancées sont visibles pour la population et elle souhaiterait qu'il en soit de même pour l'utilisation de l'eau et sa gestion.

Ce changement dans les comportements ne peut se passer que par une conciliation entre culture, tradition et modernité. En effet, nous avons pu voir l'exemple du lavage dans les rivières. Cette habitude sociale génératrice de pollutions diffuses peut être rapidement modernisée par l'installation de lavoirs à des points stratégiques. Cette amélioration rapide à mettre en place peut avoir un effet immédiat et visible sur la pollution des cours d'eau à Mayotte même si ce n'est pas la pression anthropique la plus significative.

Enfin, le problème de l'immigration a été très largement mis en avant par les habitants. A l'échelle des objectifs du SDAGE 2016-2021, il apparaît primordial de lutter contre l'habitat informel et insalubre afin de limiter l'érosion et les pollutions diffuses.

D'une façon générale et pour améliorer tous les aspects de la pollution aquatique à Mayotte, la population émet une forte demande en matière de surveillance, sensibilisation et répression des pollueurs. Ces actions peuvent passer par le déploiement de brigades et d'agents de la police de l'eau sur les zones les plus vulnérables.

Conclusion

De façon générale, les thèmes soulevés lors de ces réunions et par les retours de questionnaires ont été les suivants :

- L'assainissement : La population souhaite obtenir des informations sur les projets d'assainissement. Avec l'accès à l'eau potable qui se généralise sur l'ensemble du territoire, les gens ont tendance à oublier que l'eau est rare et précieuse à Mayotte. Cependant, les habitants sont conscients de ce problème et commencent à y être sensibilisés.
- Chiffres : Près d'un milliard d'euros a été budgétisé pour atteindre les objectifs du SDAGE à l'échéance 2033, dont presque 800 millions dédiés à l'assainissement.
- Les projets : D'ici 2020, 5 stations d'épuration doivent être construites afin d'assainir les zones de plus de 10 000 EH et au plus tard en décembre 2027 pour les agglomérations de plus de 2 000 EH.
- Sécuriser l'accès à l'eau potable : afin d'assurer les besoins en eau potable d'une population sans cesse croissante à Mayotte, il a été inscrit au SDAGE la construction d'une nouvelle retenue d'eau sur l'Ourovéni ainsi que des campagnes de prospection pour des futurs captages d'eaux souterraines.

L'idée principale émanant de cette rencontre avec la population a été la nécessité de grandes opérations de sensibilisation tel que le lavage du linge dans les rivières. Il est facile de remédier à ce problème par la construction de lavoirs gérés par des associations. Quant à l'information des habitants, les cartes sont dans les mains des communes, des associations, des MJC et des jeunes animateurs de quartiers.

Les retours d'expérience de cette consultation :

	Points Forts	Points Faibles
La communication	<ul style="list-style-type: none"> - Traduction shimaore - Street Marketing - Pack de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Ecriture arabe, le public nous a indiqué qu'il préférerait une écriture romaine - Communication vers les scolaires : manque de temps
Le questionnaire	<ul style="list-style-type: none"> - Administration des questionnaires : aide à la compréhension - Présence sur des événements populaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Texte uniquement en français - Distribution dans les factures : peu de retour. Revoir la stratégie avec par exemple l'introduction de lettres timbrées pour retour ou possibilité de remplissage en ligne
Les réunions publiques	<ul style="list-style-type: none"> - Proximité avec les habitants - Le dispositif, les moyens humains, la diversité des intervenants - La traduction 	<ul style="list-style-type: none"> - La relation avec les communes : il faut contacter les communes bien plus tôt - Difficulté de mobilisation des acteurs (élus + habitants)

Pour une prochaine consultation, nous préconisons, en amont, une meilleure gestion du rétro planning. En effet, il est important de pouvoir contacter les communes plusieurs mois à l'avance et ce pour 2 raisons : obtenir le contact décisionnel au sein de la mairie pour l'organisation de ce type d'évènement et diffuser une communication large en plusieurs étapes (radio et télévision puis affichage suivi d'une information auprès des associations + diffusion de flyers par différents biais).

Ce gain de temps est aussi nécessaire pour pouvoir effectuer une sensibilisation auprès des scolaires. C'est un public qui demande une grande attention, tant dans la vulgarisation du contenu communiqué que dans la forme que cette communication doit prendre. De plus, il est intéressant dans ce type d'action d'avoir des référents impliqués dans le projet (vice-rectorat, professeurs). Les sorties scolaires sont un vrai plus mais doivent s'inscrire dans une continuité (sensibilisation des élèves en amont puis pérennisation du message avec une distribution de supports pédagogiques adaptés).

La traduction est à conserver, en particulier dans sa forme orale qui a été appliquée lors des réunions publiques. Concernant les supports écrits, ils doivent contenir le moins de texte possible, être très visuels et les idées principales doivent être en français et traduites en shimaore lettres romaines.

Enfin, une plus grande implication du SIEAM et la présence de différents intervenants lors des réunions publiques (ONEMA, Police de l'eau, DAAF...) pourrait être un vrai plus pour réaffirmer la gouvernance autour de l'eau et mieux informer la population.

Déclaration environnementale du SDAGE et du Programme de mesures 2016-2021 de Mayotte

Préambule

Conformément à la directive européenne 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, et au Code de l'environnement, les SDAGE doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale. Cette dernière a pour but d'identifier les éventuels impacts négatifs sur d'autres compartiments de l'environnement que celui visé directement, à savoir l'eau, et de les limiter.

Déclaration environnementale relative au bassin de Mayotte

Conformément à l'article L122-10 du Code de l'Environnement, la présente déclaration environnementale accompagne l'arrêté d'approbation du SDAGE. Elle résume :

1. la manière dont il a été tenu compte de l'évaluation environnementale et des consultations auxquelles il a été procédé,
2. les motifs qui ont fondé les choix opérés par le SDAGE et le Programme de mesures associé,
3. les mesures destinées à évaluer les incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du SDAGE et du programme de mesures

1. Prise en compte du rapport d'évaluation environnementale

Un rapport environnemental a été élaboré par le bureau d'étude ARTELIA sur la base de la version 0.8 du SDAGE et la version 0.71 du programme de mesures, version soumise à la consultation du public. Il a été mis à la disposition du public puis des assemblées accompagné de l'avis de l'autorité environnementale.

Les projets de SDAGE et de Programme de Mesures sont des documents qui, par nature, sont en faveur de la protection de l'environnement, des milieux aquatiques en particulier. L'évaluation environnementale de ces documents a consisté à apprécier leur articulation avec les autres plans et programmes en vigueur à Mayotte, analyser les incidences positives ou négatives sur un ensemble complet des domaines de l'environnement au sens large, tels que précisés dans le document de cadrage préalable de l'autorité environnementale (Milieux aquatiques, biodiversité aquatique et continentale, sol et sous-sol, ressources naturelles, des risques, de la santé humaine, des usages, de l'aménagement du territoire, du changement climatique et de l'effet de serre).

De manière générale, le SDAGE et le Programme de mesures **concourent de manière très positive à la préservation des milieux, des sols, de la biodiversité et des risques naturels.**

L'analyse détaillée a permis de dégager quelques points de vigilance à observer.

Modalités de l'évaluation environnementale

Trois rapports successifs ont été émis, permettant de considérer l'état initial, l'articulation avec d'autres plans et programmes, les phases de concertation

Analyse des effets

L'évaluation environnementale montre qu'aucune orientation du SDAGE n'est préjudiciable pour l'environnement et que les réponses apportées par les dispositions et les mesures sont globalement compatibles avec les objectifs et les enjeux identifiés.

L'avis de l'autorité environnementale a été rendu le 16 décembre 2014

Résumé de l'avis

Le projet de SDAGE prend en compte de manière satisfaisante les enjeux environnementaux liés à la ressource en eau et les incidences découlant de sa mise en oeuvre.

Il identifie clairement les thématiques environnementales fortes à prendre en considération (forêts, ripisylves, zones humides, mangroves ...) et prévoit des acquisitions de connaissance à leur sujet afin de mieux les prendre en compte.

Cependant, en particulier sur les zones humides, une mise en cohérence des schémas agricoles avec le SDAGE serait bénéfique afin d'anticiper d'éventuels conflits d'usage sur ces zones, très utiles et subissant de fortes pressions.

~~Les seules incidences négatives environnementales majeures sont à associer au projet de retenue collinaire, et le SDAGE ne les présente pas.~~

~~La prise en compte du changement climatique et de ses conséquences pour Mayotte est prévue via des modélisations.~~

Clair et lisible, le programme de mesures permet de bien cerner la nature des dispositions proposées, et leurs incidences environnementales (positives) sont bien analysées.

La gouvernance du SDAGE, qui s'appuie sur le Comité de Bassin et le Parc Marin, intègre à ce titre des associations de protection de l'environnement et de consommateurs.

Le rapport d'évaluation environnementale et le SDAGE restent à l'échelle du territoire de Mayotte, et auraient gagné à inclure une analyse à l'échelle des bassins ou sous-bassins versants.

Enfin, ce rapport aurait gagné à intégrer les schémas agricoles et d'assainissement pour mieux évaluer les impacts localisés et les éventuels conflits d'usage.

La version 2.2 du SDAGE et la version 2 PDM intègrent les points de vigilance mentionnés à l'avis de l'autorité environnementale:

- la mise en cohérence des schémas agricoles avec le SDAGE afin d'anticiper les conflits d'usage notamment sur les zones humides subissant de très fortes pressions anthropiques (prélèvement agricole et substances polluantes) a été inscrite dans cette version 2.2 du SDAGE à travers l'orientation 2.4 «Partager la ressource entre les différents usages» et l'orientation fondamentales 3 «conserver, restaurer et entretenir les milieux et la biodiversité». En effet, le SDAGE préconise en outre l'utilisation de ressources en eau qui ne sont pas en concurrence avec l'alimentation en eau potable. Ces principes de partage sont à appliquer sur le long terme. Concernant la protection et la préservation des milieux les plus remarquables, dans l'attente de l'arrêté officiel de délimitation, le SDAGE 2016-2021 inscrit la délimitation de l'ensemble de ces zones (zones humides et espaces de potentialités associés) en zone d'action et de préservation prioritaire. Une cartographie a été insérée pour représenter ces zones.

- Les potentielles incidences négatives sur l'environnement du projet de la 3^{ème} retenue collinaire ont été mentionnées et renforcées dans le chapitre 4 au titre des grands projets d'intérêt général (PIGM^o). En effet, la mise en œuvre va modifier l'état de la masse d'eau cours d'eau sur laquelle la retenue est prévue. Malgré les précautions à prendre, l'évitement complet des impacts ne sera pas possible et leur réduction sera à rechercher au maximum.
Cependant, ce projet ne semble pas être prédominant dans la dégradation de la qualité des eaux. D'autres pressions anthropiques notamment la pression liée à l'assainissement des eaux usées contribue de manière significative au non-respect des objectifs environnementaux.
- Cet aménagement de cette troisième retenue à l'échelle de l'île permettra une augmentation de la capacité de traitement de la station de pompage existante de l'Ourovéni. Le barrage de l'Ourovéni est un ouvrage de stockage destiné à conforter les volumes nécessaires à l'alimentation en eau potable de toute la partie Nord de Mayotte puisque les réseaux desservant cette île sont maintenant interconnectés. Ce barrage complétera les différents ouvrages et aménagements déjà réalisés sur le bassin versant de l'Ourovéni qui est le bassin versant le plus important de l'île en termes d'apports.
- Le chapitre sur le changement climatique a été développé sur les incidences spécifiques de cette évolution attendue sur Mayotte et sur les capacités d'adaptation du bassin à ces changements.
- Comme préconisé dans l'avis de l'autorité environnementale, cette version finalisée du SDAGE et notamment du PDM prévoit une répartition des mesures par sous secteur appelé « unités de synthèse du PDM ».

Prise en compte des avis issus des différentes consultations

Dans le cadre de ses premiers travaux, le Comité de bassin a procédé à l'état des lieux de la situation de l'eau à Mayotte. De nombreuses réunions du Comité ont été nécessaires depuis janvier 2013, mobilisant l'assemblée plénière, le Bureau et les quatre groupes de travail mis en place entre avril et juin 2014 pour élaborer un projet de SDAGE et de PDM.

Le Comité de Bassin a souhaité et a tout mis en œuvre pour créer une mobilisation générale autour du thème de la politique de l'eau et de son document d'orientation, le SDAGE. Les groupes de travail d'avril 2014 à juin 2014 ont eu pour objectif d'associer les partenaires de travail et de faire avancer le projet.

La directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 a introduit une notion d'information, de consultation et de participation du public pour garantir le succès des objectifs fixés. La consultation du public sur le projet de SDAGE et de programme de mesures a été réalisée à Mayotte, comme dans les DOM, du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015.

En complément, et pour assurer la meilleure façon de recueillir l'avis du public, il a été conduit des débats publics locaux dans chaque commune de l'île sur la période d'avril à juin 2015.

Ces débats ont été menés en partenariat entre les associations locales, les mairies et le Comité de Bassin. Les paragraphes 1.4 et 1.5 du SDAGE présentent les actions conduites en vue de l'information du public et la prise en compte des avis dans la mise à jour du SDAGE. De plus le document d'accompagnement n°6 du SDAGE présente un rapport détaillé de la campagne de consultation du public et des assemblées.

En parallèle des débats locaux, le recueil des avis s'est effectué sur la base d'un questionnaire sur les grands enjeux du SDAGE qui a été diffusé à l'ensemble de la population via la facture d'eau (38 000 questionnaires transmis).

Le projet a également été examiné par plusieurs Chambres de niveau national (CNE1 et CSE2) et par les services de l'État pour le contrôle juridique.

Les modifications au projet de SDAGE et de programme de mesures pour tenir compte des observations du public recueillies, ont été intégrées à la version 2.2 qui a été présentée le 26 novembre 2015 en séance plénière du Comit de Bassin.

De manière générale, tous les avis ont été pris en compte. Ils donnent lieu, ou pas, à une modification des documents. Dans tous les cas la traçabilité et la transparence ont été assurées par le biais des réponses fournies au regard de chaque remarque/avis. La liste des avis et réponses a été publiée auprès des acteurs locaux en toute transparence. A noter que des réponses à caractère général et transversal ont été débattues en Secrétariat Technique de bassin du 29 octobre 2015, en présence des représentants des principaux acteurs locaux de l'eau.

Les principales modifications apportées

Les principales modifications apportées sont relatives à une meilleure contextualisation des enjeux locaux de manière à en faciliter la compréhension par des lecteurs extérieurs au bassin hydrographique. Dans le même esprit, des synthèses de certaines parties des documents d'accompagnement ont été remontées dans le document principal du SDAGE (registre des zones protégées, consultation du public,, prise en compte des avis...).

Des compléments de rédaction (précisions, lisibilité, maîtrise d'ouvrage, priorisation, coûts...) ont été apportés en réponse aux compléments fournis par les acteurs ou en réponse à une question posée.

Un point important à souligner est celui de l'inscription au SDAGE des zones humides et leur délimitation (espace de potentialité). Cette inscription, en attente des arrêtés officiels, constitue une grande avancée pour Mayotte pour la protection des milieux sensibles et remarquables.

Enfin, une spécificité de Mayotte est celle d'une gouvernance partenariale au-delà des strictes compétences de chacun des acteurs. Cette spécificité n'a pas permis de faire émerger dans le temps imparti pour un certain nombre de sujets une maîtrise d'ouvrage et un financement possible. Cet état de fait a conduit le Comité de Bassin à inscrire sous la forme de dispositions plutôt que de mesures diverses pistes d'actions ou objectifs à atteindre durant le cycle de gestion. Une meilleure visibilité des contrôles dans le domaine de l'eau a été apportée dans la mise à jour du SDAGE et du programme de mesures par des rédactions complémentaires et inscription des mesures de contrôles qui sont reconduites annuellement sous l'impulsion stratégique de la MISEEN.

¹ Comité national de l'eau

² Conseil Supérieur de l'énergie

2. Les motifs qui ont fondé les choix opérés par le SDAGE et le Programme de Mesures associé

L'évaluation environnementale a été réalisée fin 2014. A cette période, le SDAGE avait déjà fait l'objet d'études en amont (en particulier l'état des lieux réalisé en 2013) et de concertations des parties intéressées pour aboutir à la version proposée à la consultation du public, que ce soit :

- dans le cadre strict de l'instance de bassin (réunions plénières et du bureau du Comité de Bassin),
- dans un cadre élargi en groupes de travail et secrétariat technique de bassin.

Ce mode d'élaboration du SDAGE et du Programme de Mesures qui est un processus continu d'échange et de concertation n'a pas amené à élaborer des scénarii alternatifs, puis à en retenir un mais au contraire à construire, par une suite de débats et de contributions, le projet final. C'est bien la recherche du meilleur compromis entre les aspirations des acteurs du bassin et l'atteinte des objectifs environnementaux qui explique les choix retenus pour la rédaction finale du SDAGE et du Programme de Mesures.

Ainsi, les objectifs des masses d'eau sont restés jusqu'en version finale, sous la forme de propositions avec mise en avant dans les avant-projets des documents, de mesures à valider ou à consolider par l'engagement des acteurs locaux. En version finale du Programme de mesures, soumise à l'adoption et l'approbation du Préfet de Mayotte et du Comité de Bassin, les mesures sont agrégées de manière à faciliter le rapportage et le suivi du PDM, mais le détail de la déclinaison de ce document en plan d'actions opérationnel territorialisé sera précisée en MISEN.

De même, afin de faciliter toute initiative locale, en cours de période, en cohérence avec les priorités d'actions et orientations du SDAGE, des secteurs prioritaires d'actions sont spécifiquement indiqués dans le programme de mesures.

3. les mesures destinées à évaluer les incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du SDAGE et du programme de mesures

Les effets de la mise en oeuvre du SDAGE sont suivis via la définition d'indicateurs. Le tableau de bord du SDAGE tel que précisé en Document d'Accompagnement n°5 « Dispositif de suivi du SDAGE » comporte l'ensemble des indicateurs nationaux de suivi avec leur applicabilité à Mayotte.

Il est à noter que la plupart de ces indicateurs sera renseigné à partir des éléments disponibles issus du programme de surveillance des masses d'eau (voir DA n°4 : Programme de surveillance des masses d'eau).

Les années de référence des données mobilisées pour produire ces indicateurs sont les années les plus récentes pour lesquelles ces données sont disponibles et analysables.

Les indicateurs nationaux regroupent :

- une évaluation de l'état écologique/chimique/quantitatif des masses d'eau concernées,
- une synthèse des objectifs des masses d'eau,
- des données sur les substances prioritaires pour évaluer la diminution des flux rejetés,
- le taux de protection des captages d'alimentation en eau potable,
- le dépassement des normes relatives aux eaux distribuées pour les paramètres nitrates et produits phytosanitaires,

- le développement des plans de prévention du risque inondation,
- la préservation des zones d'expansion des crues
- la conformité des exigences de collecte et de traitement des eaux résiduaires urbaines,
- l'accessibilité et la fréquentation des cours d'eau par un ou plusieurs poissons migrateurs,
- les coûts environnementaux et la récupération de ces coûts par secteur économique.

D'une manière plus générale, le processus global de mise en oeuvre de la directive Cadre sur l'Eau appelle à la révision tous les 6 ans de l'état des lieux et du plan de gestion (SDAGE) ; appuyé par des réseaux de surveillance des milieux, il contribue à l'évaluation régulière des incidences de ce plan sur l'environnement et à son réajustement périodique.

ANNEXE 1 : DOCUMENTS DE VULGARISATION

L'EAU c'est l'affaire de tous !
Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
2016 - 2021



Consultation Publique Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015



Les risques naturels d'inondation et d'érosion

Actions du SDAGE

- Améliorer la connaissance sur le ruissellement et la vulnérabilité des milieux.
- Améliorer les écoulements (entretiens, aménagements...).
- Lutter contre l'érosion et l'envasement du lagon.

www.mayotte.pref.gouv.fr



Carte postale

Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015



Consultation Publique

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
2016 - 2021

L'EAU c'est l'affaire de tous, votre avis aujourd'hui pour préserver l'eau de demain



DEAL de Mayotte - SEPR
BP 109 - Terre plein de M'Isapéré
97600 Mamoudzou
www.mayotte.pref.gouv.fr



Projets de SDAGE, de PDM et questionnaires disponibles à la DEAL, en Préfecture, et sur le site internet :
www.mayotte.pref.gouv.fr

Pochette



T-shirt

Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015



Consultation Publique

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
2016 - 2021





Réunions publiques


<ul style="list-style-type: none"> • Mardi 28 avril - Chiconi 16h à 18h • Jeudi 30 avril - Bandraboua 16h à 18h • Lundi 11 mai - Dzaoudzi 16h à 18h • Mardi 12 mai - Tsingoni 16h à 18h • Lundi 18 mai - Mtsamboro 16h à 18h • Mardi 19 mai - Sada 16h à 18h • Jeudi 21 mai - Koungou 16h à 18h • Mardi 26 mai - Dembèni 16h à 18h • Jeudi 28 mai - Bouéni 16h à 18h 	<ul style="list-style-type: none"> • Lundi 1 juin - Mamoudzou 16h à 18h • Mardi 2 juin - Kani-Kéli 16h à 18h • Jeudi 4 juin - Acoua 16h à 18h • Lundi 8 juin - Ouangani 16h à 18h • Mardi 9 juin - Mtsangamouji 16h à 18h • Jeudi 11 juin - Pamandzi 16h à 18h • Lundi 15 juin - Chirongui 16h à 18h • Mardi 16 juin - Bandrelé 16h à 18h
---	---

www.mayotte.pref.gouv.fr

Flyer (Page 1)


L'EAU c'est l'affaire de tous !

Les actions du SDAGE pour améliorer la qualité de notre eau




Réduire les pollutions des milieux aquatiques

- Se doter d'un réseau d'assainissement d'eaux usées
- Réduire / supprimer les émissions polluantes (urbaines, industrielles, coutumières et agricoles)
- Poursuivre la mise en place d'une gestion performante des déchets




Sécuriser l'alimentation en eau potable

- Augmenter la production et le stockage
- Protéger les captages d'eau potable
- Partager la ressource entre les différents usages




Protéger les milieux aquatiques et la biodiversité

- Entretien et restaurer les milieux pour préserver la faune et la flore
- Renforcer la protection des milieux les plus fragiles (mangroves et récifs coralliens)



Gérer les risques naturels : inondation, érosion

- Améliorer la connaissance sur le ruissellement et la vulnérabilité des milieux
- Améliorer les écoulements
- Lutter contre l'érosion et l'envasement du lagon



Sensibiliser et impliquer les usagers

- Faire connaître et aimer notre patrimoine naturel
- Améliorer la connaissance et l'accès à l'information sur l'eau
- Faire dialoguer les acteurs pour dégager des solutions partagées.

Flyer (Page 2)



Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

Consultation Publique

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
2016 - 2021

L'EAU c'est l'affaire de tous !

Réduire les pollutions des milieux aquatiques



Le retard structurel constaté s'accroît du fait de l'augmentation de la population, source de pressions importantes issues en partie des eaux usées domestiques.

Actions du SDAGE :

- Se doter d'un réseau d'assainissement d'eaux usées
- Réduire/supprimer les émissions polluantes (urbaines, industrielles, coutumières et agricoles)
- Poursuivre la mise en place d'une gestion performante des déchets

Sécuriser l'alimentation en eau potable

Avec l'augmentation de la population et l'évolution de son mode de vie, la consommation en eau potable ne cesse de croître.

Actions du SDAGE

- Augmenter la production et le stockage
- Protéger les captages d'eau potable
- Partager la ressource entre les différents usages



Protéger les milieux aquatiques et la biodiversité

Mayotte dispose d'un patrimoine naturel d'exception qui est particulièrement vulnérable et menacé.

Actions du SDAGE

- Entretien et restauration des milieux pour préserver la faune et la flore
- Renforcer la protection des milieux les plus fragiles (mangroves et récifs coralliens)



Gérer les risques naturels : inondation, érosion

Mayotte est exposée à des épisodes climatiques intenses, sources de risques naturels importants.

Actions du SDAGE

- Améliorer la connaissance sur le ruissellement et la vulnérabilité des milieux
- Améliorer les écoulements (entretiens, aménagements...)
- Lutter contre l'érosion et l'envasement du lagon



Sensibiliser et impliquer les usagers

La reconquête de la qualité de l'eau passe par une prise de conscience et un engagement de tous.

Actions du SDAGE

- Faire connaître et aimer notre patrimoine naturel
- Améliorer la connaissance et l'accès à l'information sur l'eau
- Faire dialoguer les acteurs pour dégager des solutions partagées.



www.mayotte.pref.gouv.fr



Alkamha pour Angailla

Kakemono

ANNEXE 2 : ORIENTATIONS DU SDAGE 2016-2021

ORIENTATION FONDAMENTALE 1 : REDUIRE LA POLLUTION DES MILIEUX AQUATIQUES PRINCIPALEMENT LA POLLUTION DIFFUSE EXERCÉE PAR LES EAUX USEES

Orientation 1.1 : Doter Mayotte d'un réseau d'assainissement à la hauteur des enjeux environnementaux et de son patrimoine naturel

Orientation 1.2 : Développer un système d'assainissement non collectif performant

Orientation 1.3 : Poursuivre la mise en place d'une gestion performante des déchets pour la préservation des milieux aquatiques, du lagon en particulier et pour limiter les effets aggravants du point de vue des risques naturels et sanitaires

Orientation 1.4 : Améliorer la gestion des eaux pluviales et des milieux aquatiques en zone urbaine

Orientation 1.5 : Réduire tous les apports diffus ou ponctuels polluants en application de la Directive Baignade

Orientation 1.6 : Réduire voire supprimer les émissions de substances polluantes dangereuses

Orientation 1.7 : Inciter au développement d'une agriculture durable respectueuse des milieux aquatiques

Orientation 1.8 : Lutter contre les pollutions diffuses coutumières

Orientation 1.9 : Lutter contre l'érosion et la déforestation pour préserver les ressources en eau

Orientation 1.10 : Anticiper et réduire les pressions polluantes dues au développement des activités économiques de l'île

Orientation 1.11 : Poursuivre les acquisitions de connaissances et leur valorisation

ORIENTATION FONDAMENTALE 2 : PROTEGER ET SECURISER LA RESSOURCE POUR L'ALIMENTATION EN EAU DE LA POPULATION

Orientation 2.1 : Augmenter les capacités de production pour satisfaire les usages vitaux

Orientation 2.2 : Sécuriser l'approvisionnement en eau en diversifiant les sources d'alimentation et optimiser les prélèvements sur la ressource

Orientation 2.3 : Définir les périmètres de protection des captages pour l'alimentation en eau potable

Orientation 2.4 : Partager la ressource entre les différents usages

Orientation 2.5 : Favoriser les économies en eau douce

Orientation 2.6 : Poursuivre les acquisitions de connaissances et leur valorisation

ORIENTATION FONDAMENTALE 3 : CONSERVER, RESTAURER ET ENTREtenir LES MILIEUX ET LA BIODIVERSITE

Orientation 3.1 : Poursuivre les acquisitions de connaissance sur la biodiversité et les milieux aquatiques

Orientation 3.2 : Entretenir et restaurer les milieux

Orientation 3.3 : Poursuivre les actions de sensibilisation au patrimoine exceptionnel et à la préservation et la restauration des milieux

Orientation 3.4 : Consolider la gestion des milieux remarquables

Orientation 3.5 : Renforcer la protection effective des milieux remarquables les plus exposés, en particulier les mangroves

Orientation 3.6 : Favoriser le développement des usages respectueux de l'environnement

ORIENTATION FONDAMENTALE 4 : DEVELOPPER LA GOUVERNANCE ET LES SYNERGIES DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Orientation 4.1 : Poursuivre les acquisitions de connaissances indispensables

Orientation 4.2 : Mettre en place les moyens nécessaires pour la gouvernance et les acquisitions de connaissances transversales

Orientation 4.3 : Définir une véritable stratégie de communication et faciliter un accès transversal aux informations environnementales

Orientation 4.4 : Développer la formation professionnelle dans le domaine de l'eau

Orientation 4.5 : Accompagnement des porteurs de projet et animation dans le domaine de l'eau

Orientation 4.6 : Accompagner les collectivités territoriales dans leurs nouvelles compétences dans le domaine de l'eau

Orientation 4.7 : Assurer la cohérence des politiques d'aménagement avec la préservation de l'environnement, de la ressource en eau et la prévention des risques naturels

Orientation 4.8 : Progresser vers un prix de l'eau et de l'assainissement juste et équilibré

ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE

Donnez nous votre avis !

Questionnaire à remettre à la

DEAL de Mayotte - SEPR
BP 109 - Terre plein M'tsapéré 97600 Mamoudzou

SMAE, Mahoraise des eaux
BP 22 - Z.I Kawéni 97600 - Mamoudzou

homme / femme âge : moins de 25 ans ; 25-34 ; 35-49 ; 50-64 ; 65 et plus
Professions: agriculteur ; artisan ; commerçant ; chef d'entreprise de + 10 salariés ; cadre et profession intellectuelle supérieure ; professions intermédiaires ; employés ; ouvrier ; retraités ; inactifs ; lycéens ; étudiants
Commune : _____ Village : _____ N° téléphone pour participer au tirage* : _____

1/ retrouvez-vous dans notre proposition l'ensemble des problèmes sur l'eau que vous rencontrer.

Complètement ; Assez ; Peu ; Pas du tout

2/ L'objectif est d'atteindre le bon état en 2021 pour 42 % des rivières, 100 % des eaux souterraines et 47 % du littoral. Êtes-vous d'accord avec ces objectifs ?

Il faut aller plus vite même si cela impose des contraintes supplémentaires (coûts supplémentaires, changement de comportement,...)
 C'est un objectif raisonnable avec des moyens acceptables
 C'est trop ambitieux, il faut faire attention à ne pas pénaliser les ménages, les activités économiques et l'urbanisation
 Pas d'avis

3/ Répondre aux principes «prévenir plutôt que guérir » et « ne pas dégrader les eaux qui sont aujourd'hui en bon état » nécessité de modifier nos comportements. Êtes-vous d'accord pour adopter un comportement plus écologique ?

oui ; Non ; Pas d'avis

4/ Les inquiétudes en matière de ressource en eau et de gestion des milieux aquatiques identifiées à Mayotte, vous semblent-elles justifiées?

	justifiée	Peu justifiée	Pas justifiée	Ne sais pas
Les besoins en eau potable pour la population				
La gestion des déchets				
Le manque d'eau dans les rivières et les nappes				
La qualité des eaux de baignade				
L'entretien des cours d'eau et des berges				

* Ce numéro ne sera utilisé qu'en cas de gain, lors du tirage au sort pour vous contacter

5/ Les substances polluantes rejetées dans le milieu naturel sont nocives pour la santé et pour l'environnement. Selon vous quelles sont les deux actions les plus pertinentes :

Réduire les pollutions diffuses coutumières (lavage en rivière, brûlis...)
 Imposer aux propriétaires raccordables aux réseaux collectifs d'eaux usées, de se mettre en conformité
 Imposer aux propriétaires non raccordables, de se doter d'une installation d'assainissement autonome
 Améliorer la collecte des déchets avec les bacs adaptés
 Adopter des techniques agricoles utilisant moins de pesticides
 Autres, préciser :

6/ Les aménagements et prélèvements sur les rivières peuvent nuire au développement de la faune et de la flore. Êtes-vous d'accord pour consacrer davantage de moyens à la préservation de la biodiversité ?

tout à fait d'accord ; plutôt d'accord
 plutôt pas d'accord pas du tout d'accord
 sans réponse

7/ Les sols sont naturellement soumis à l'érosion, sous l'effet des éléments naturels et amplifiée par certaines pratiques « néfastes » (brûlis, défrichement...).

Êtes-vous d'accord avec les propositions suivantes?

	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'accord	Ne sais pas
Développer la connaissance en matière d'érosion				
Adopter des mesures de conservation des sols même si cela nécessite une participation financière				
Changer ces pratiques «néfastes» de brûlis, de défrichement...				

3

Consultation du Public
Du 19 décembre 2014 → 18 juin 2015



Votre avis aujourd'hui pour
préserver l'eau de demain !



Madame, Mademoiselle,
Monsieur,

Je m'adresse aujourd'hui à chacune et chacun d'entre vous sur la gestion concertée et durable de l'eau à Mayotte.

En effet, nous avons le besoin et le devoir de protéger notre bien commun, l'eau, source de vie. Tout le monde est concerné.

Grâce à vos réponses lors de la consultation sur « les questions importantes » et dans le cadre de l'état des lieux 2013 du bassin de Mayotte, le Comité de Bassin a pu définir les grands enjeux liés à l'eau pour le département, les problèmes auxquels nous sommes confrontés et que nous devons résoudre ensemble.

Vos avis et les conclusions de ces études ont permis de définir une stratégie de reconquête de la qualité des eaux qui passe par la définition d'objectifs à atteindre, de délais, d'un programme des actions à mener, et de leur coût. Cette stratégie tient compte de la spécificité de Mayotte sur le plan social, culturel et économique. Cette stratégie prend la forme du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2016-2021 (SDAGE), qui s'imposera alors à toutes les décisions dans le domaine de l'eau.

C'est pour cela que nous avons besoin de votre avis. Parce que la meilleure stratégie est d'enrichir ensemble, avec votre adhésion, ce document pour une meilleure efficacité d'ici 2021 et au-delà.

Merci d'y consacrer un peu de votre temps.

Ibrahim Boinahery
Président du Comité de Bassin de Mayotte

➤ Pourquoi vous demander votre avis ?

Parce que l'eau, vous l'utilisez, vous la rejetez et vous la payez. Et vous avez un rôle important à jouer pour améliorer son état. Cette consultation de 6 mois vous donne l'occasion de vous exprimer à travers ce questionnaire, les registres mis à votre disposition et lors des débats publics qui se dérouleront dans chaque commune.

➤ Sur quoi donner son avis ?

L'objectif de cette consultation est de vous associer à la révision du SDAGE 2016-2021 en prenant en compte votre avis sur le niveau d'ambition recherché et sur la pertinence des actions prévues qui vous sont présentés en pages 2 et 3.

L'eau vous consulte



SDAGE
2016 - 2021

Un tirage au sort sera réalisé parmi les questionnaires pour gagner un canoë Kayak !

1

Une eau en bon état,

c'est une eau qui permet une vie animale et végétale riche et variée. C'est une eau compatible avec les usages, disponible en quantité suffisante et exempte de produits toxiques. La directive européenne sur l'eau demande à tous les Etats membres de l'Union Européenne de retrouver un bon état des eaux

Le SDAGE,

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, décrit la stratégie pour retrouver ce bon état, en tenant compte des facteurs naturels, techniques et économiques. D'une durée de 6 ans il sera adopté par le Comité de Bassin en 2015.

Son Programme de Mesures,

établi par le préfet sur la même période, il contient les actions permettant d'atteindre les objectifs fixés par le SDAGE.

Vous pouvez consulter ces documents sur le site : www.mayotte.pref.gouv.fr dans la rubrique Environnement et Eau

Les objectifs définis

Face à l'ampleur des chantiers à entreprendre pour la reconquête du bon état de toutes les masses d'eau, des objectifs intermédiaires, avec une amélioration progressive de l'état des eaux, ont été définis sur le département.



Ces efforts représentent 965 millions d'euros pour atteindre le bon état de 100% à l'échéance 2033. Le poids le plus important est en matière d'assainissement à mettre en œuvre.

Répartition des efforts financiers par orientations fondamentales (OF) proposés en M€ d'ici 2033.

OF 1 : REDUIRE LA POLLUTION	817,3
OF 2 : RESSOURCE EN EAU	128,5
OF 3 : CONSERVER ET ENTREtenir LES MILIEUX	16,5
OF 4 : DEVELOPPER LA GOUVERNANCE	2,7
TOTAL	965

Constat : Dans un contexte de changement climatique (sécheresse) et d'augmentation de la population, le risque d'indisponibilité de la ressource, pour la consommation humaine augmente sensiblement.

Actions principales du SDAGE :

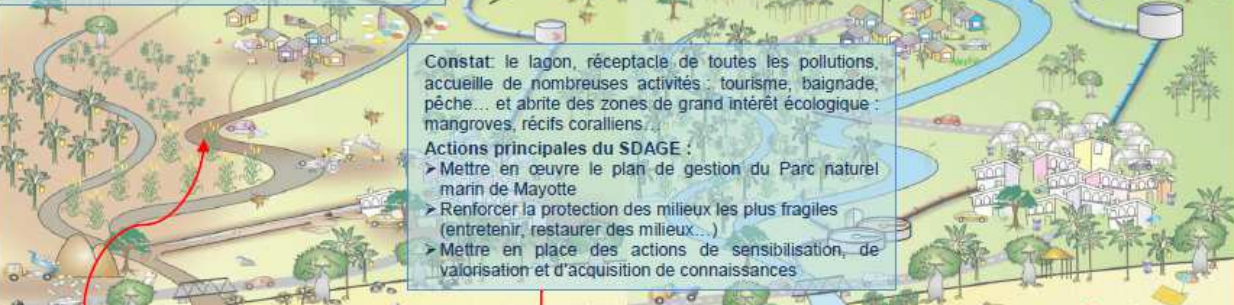
- Mettre en œuvre des solutions structurantes durables pour sécuriser et augmenter les capacités de production et de stockage.
- Définir et instaurer des Périmètres de Protection
- Réaliser les travaux nécessaires sur les captages pour le respect des débits réservés et la continuité écologiques



Constat : les influences tropicales et maritimes exposent l'île de Mayotte à des risques d'érosion, cycloniques et d'inondations non négligeables.

Actions principales du SDAGE :

- Capitaliser et améliorer la connaissance sur le ruissellement et la vulnérabilité
- Mettre en place des moyens pour améliorer les écoulements (entretiens, aménagements...)
- Lutter contre l'érosion en améliorant la connaissance



Constat : le lagon, réceptacle de toutes les pollutions, accueille de nombreuses activités : tourisme, baignade, pêche... et abrite des zones de grand intérêt écologique : mangroves, récifs coralliens...

Actions principales du SDAGE :

- Mettre en œuvre le plan de gestion du Parc naturel marin de Mayotte
- Renforcer la protection des milieux les plus fragiles (entretenir, restaurer des milieux...)
- Mettre en place des actions de sensibilisation, de valorisation et d'acquisition de connaissances

Constat : la pollution des milieux aquatiques. Le retard structurel constaté s'accroît du fait de l'augmentation de la population et des investissements non réalisés en matière d'assainissement et de déchets.

Actions principales du SDAGE :

- Se doter d'un réseau d'assainissement d'eaux usées à la hauteur des enjeux environnementaux
- Poursuivre la mise en place d'une gestion performante des déchets
- Réduire voire supprimer les émissions de substances polluantes dangereuses
- Lutter contre les pollutions diffuses coutumières

Constat : l'information du public doit être mieux diffusée pour les faire adhérer à la sauvegarde de l'eau. La reconquête de la qualité de l'eau passe par une prise de conscience et un engagement de tous les citoyens.

Actions principales du SDAGE :

- faire connaître et aimer notre patrimoine eau
- améliorer l'accès à l'information sur l'eau
- faire dialoguer les acteurs pour dégager des solutions partagées
- organiser de journées d'échange et de

Vous et nous, engagés pour l'eau

Malgré les actions entreprises, les pollutions mettront du temps à disparaître. Nous agissons par cycle d'amélioration d'une durée de 6 ans. A chaque cycle, nous vous informerons des progrès dans l'atteinte du bon état des eaux et vous participerez aux décisions.

